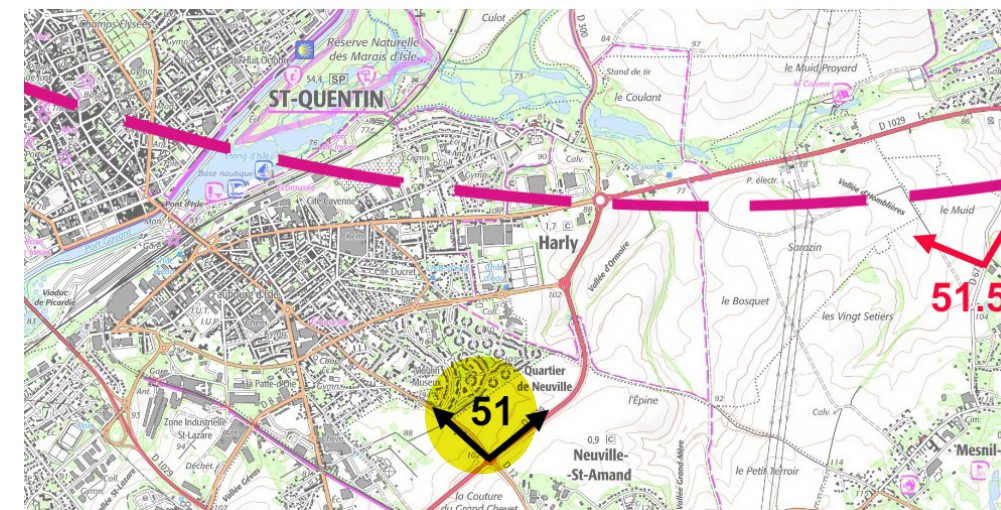


PM 51 - Depuis la D1029 au sud-est de St-Quentin

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D1029, comme évoqué précédemment, est un autre axe majeur de traversée du territoire qui marque le sud du périmètre d'étude et qui dessert le pôle urbain et patrimonial de St-Quentin en le contournant par le sud. Ponctuellement, des fenêtres visuelles montrent la basilique qui émerge de la silhouette urbaine, comme c'est le cas sur le point de vue choisit. Par ailleurs, cet édifice est le point d'origine d'un belvédère emblématique.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible car la ville montre aussi des effets de bombement.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :
Nul. Pas de phénomène de saturation (aucune éolienne visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 12.22 KM (E3)





PM 51 - Depuis la D1029 au sud-est de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet des Colzas



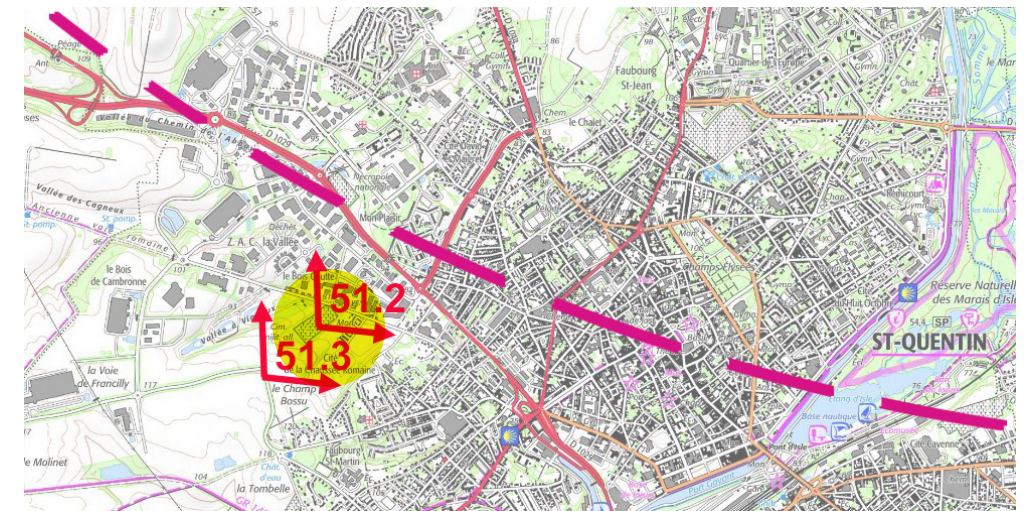
PM 51.2 - Depuis le cimetière allemand de St-Quentin

Dans le cadre des demandes de compléments, plusieurs PM supplémentaire ont été demandés depuis St-Quentin. au regard des sensibilités potentielles avec le cimetière-allemand et la nécropole nationale aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, et au regard de la basilique. Quatre points de vue ont été réalisés. Le premier point ci-contre est pris depuis le cimetière allemand.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible car il est masqué par la végétation d'avant-plan et par le relief d'arrière-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Nul. Pas de phénomène de saturation (aucune éolienne visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.45 KM (E3)



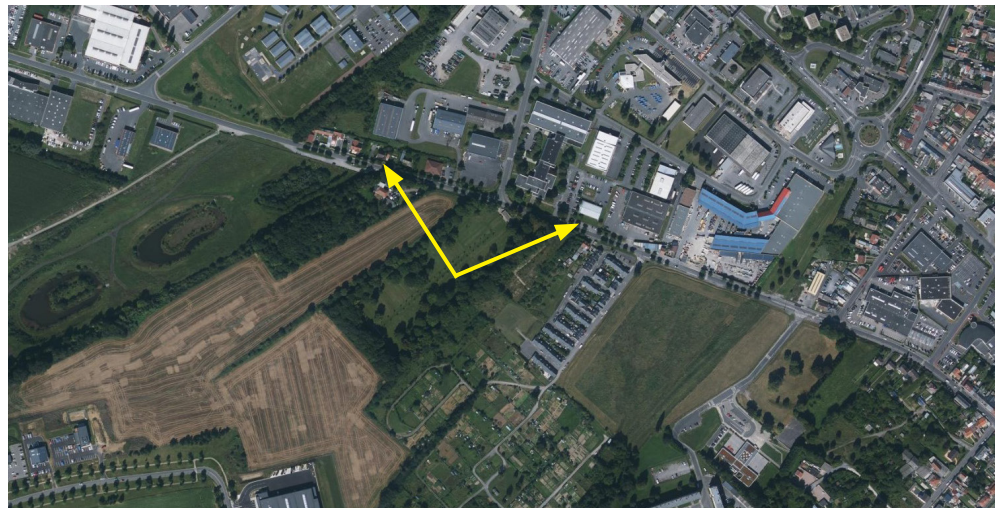
ÉTAT INITIAL 120.5°



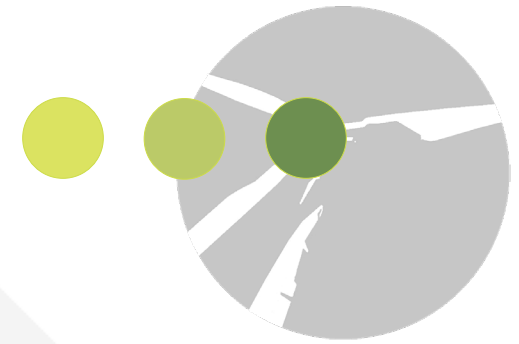
ÉTAT PROJETÉ 120.5° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR

CADRAGE 50°





PM 512 - Depuis le cimetière allemand de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





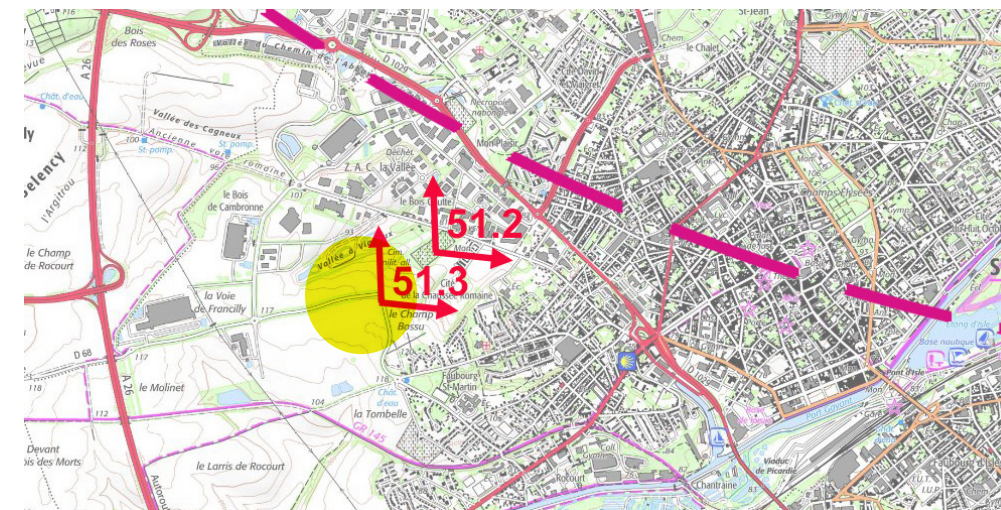
PM 51.3 - Depuis la D68 (rue Georges Charpak) au sud-ouest du cimetière allemand de St-Quentin

Dans le cadre des demandes de compléments, plusieurs PM supplémentaire ont été demandés depuis St-Quentin, au regard des sensibilités potentielles avec le cimetière allemand et la nécropole nationale aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, et au regard de la basilique. Quatre points de vue ont été réalisés. Le deuxième point ci-contre est pris depuis la D68 (rue Charpak) au sud-ouest du cimetière allemand. On peut y voir aussi la basilique ainsi qu'une petite fenêtre sur la nécropole nationale.

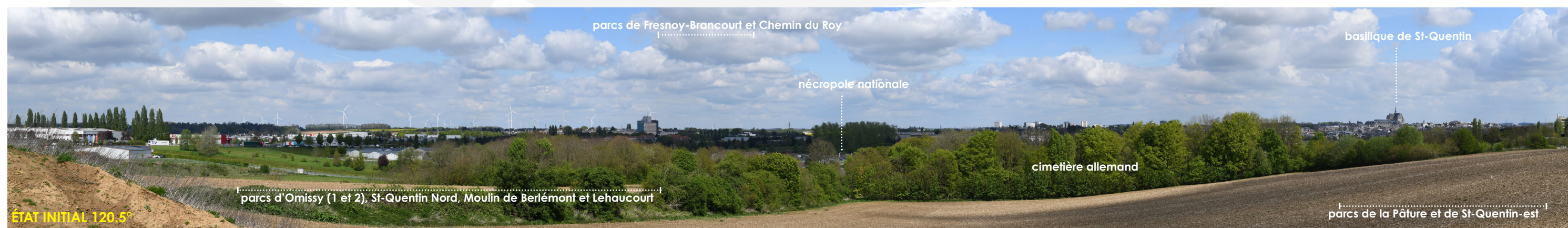
NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible en arrière-plan du pôle éolien constitué des parcs d'Omissy et de St-Quentin Nord. D'autres covisibilités directes s'opèrent avec les parcs de Fresnoy-Brancourt et Chemin du Roy.

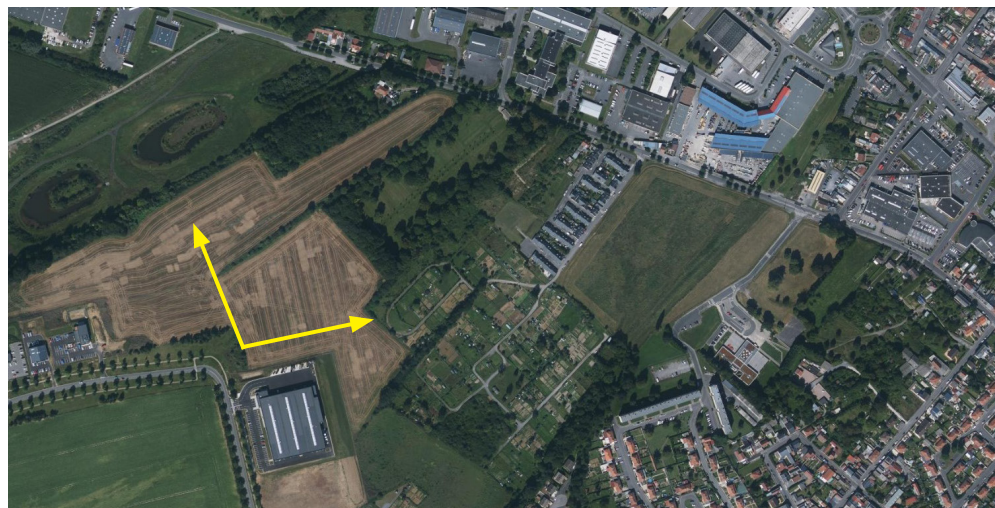
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Faible compte tenu de sa distance, de son niveau de perception et du contexte éolien exerçant une prégnance visuelle dans le panorama et sur les sites sensibles. Pas de phénomène de saturation (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations préservées entre les polarités).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.84 KM (E3)



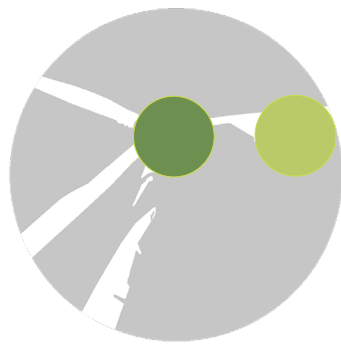


PM 51.3 - Depuis la D68 (rue Georges Charpak) au sud-ouest du cimetière allemand de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





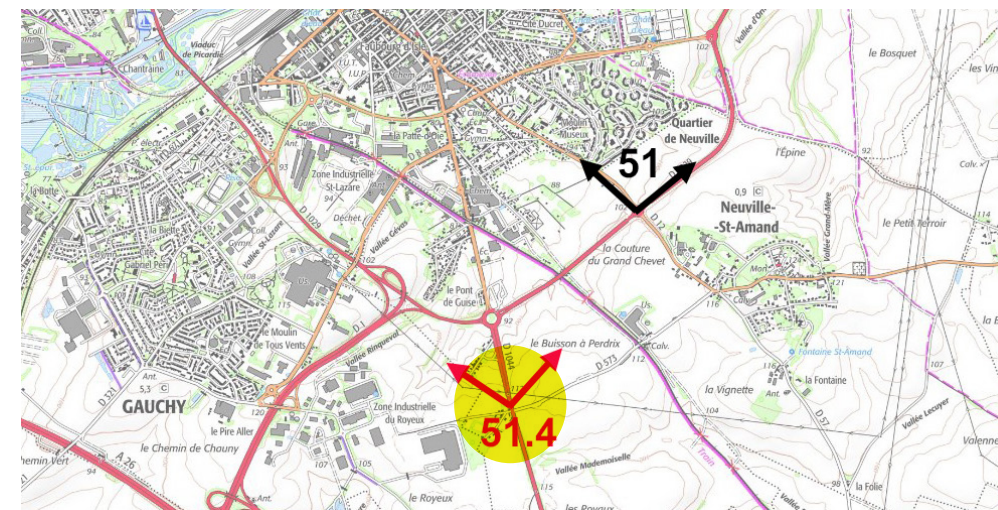
PM 51.4 - Depuis la D1044 au sud de St-Quentin

Dans le cadre des demandes de compléments, plusieurs PM supplémentaire ont été demandés depuis St-Quentin. au regard des sensibilités potentielles avec le cimetière allemand et la nécropole nationale aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, et au regard de la basilique. Quatre points de vue ont été réalisés. Le troisième point ci-contre est pris depuis la D1044 au sud de St-Quentin, où on peut y voir émerger la basilique.

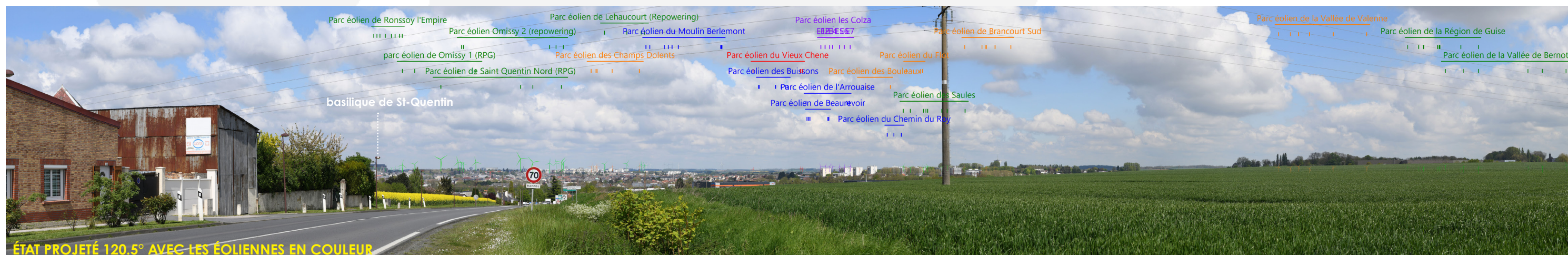
NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est en grande partie visible dans la continuité visuelle des parcs de Beaufeuve et de l'Arrouaise. Des covisibilités directes s'opèrent avec le pôle éolien d'Omissy et St-Quentin Nord qui marque de manière notable l'avant-plan du panorama et l'édifice émergent.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Faible compte tenu de sa distance, de son niveau de perception et du contexte éolien existant exerçant une prégnance visuelle dans le panorama et sur la basilique. Pas de phénomène de saturation (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations préservées entre les polarités).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 13.31 KM (E3)





PM 51.4 - Depuis la D1044 au sud de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°





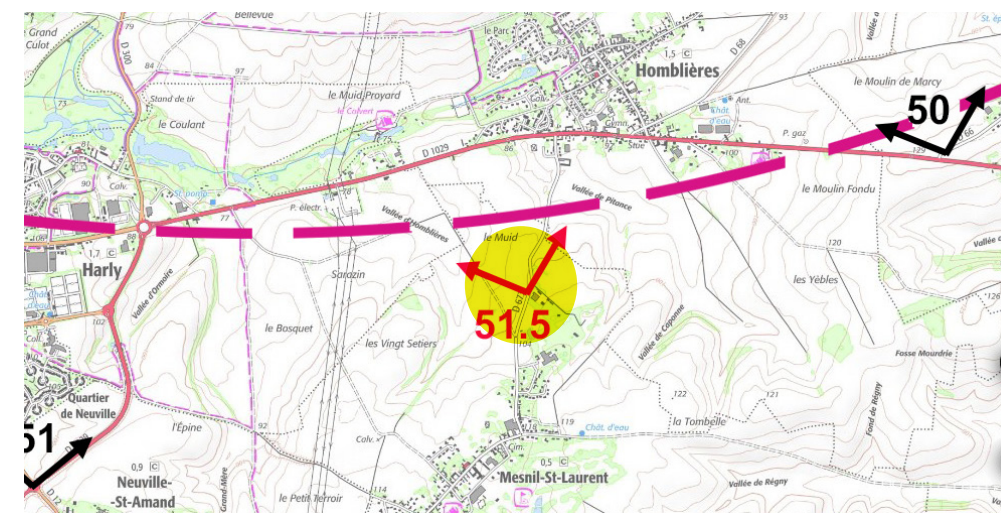
PM 51.5 - Depuis la D673 au nord de Mesnil-St-Laurent à l'est de St-Quentin

Dans le cadre des demandes de compléments, plusieurs PM supplémentaire ont été demandés depuis St-Quentin, au regard des sensibilités potentielles avec le cimetière allemand et la nécropole nationale aujourd'hui inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, et au regard de la basilique. Quatre points de vue ont été réalisés. Le quatrième et dernier point ci-contre est pris depuis la D673 en sortie nord de Mesnil-St-Laurent d'où on peut voir émerger la basilique de St-Quentin.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible car il est masqué par la ripisylve du Muid Proyard qui coule entre Homblières et St-Quentin.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Nul. Pas de phénomène de saturation (plusieurs parcs visibles mais avec des respirations préservées entre les polarités).

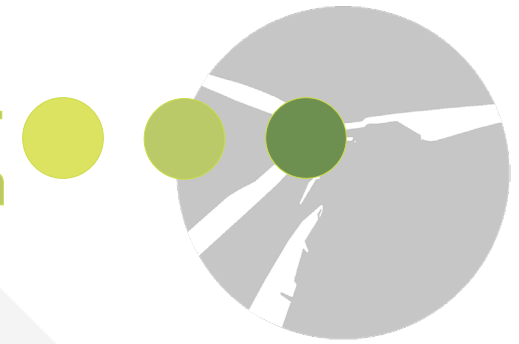


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 11.15 KM (E3)





PM 51.5 - Depuis la D673 au nord de Mesnil-St-Laurent à l'est de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



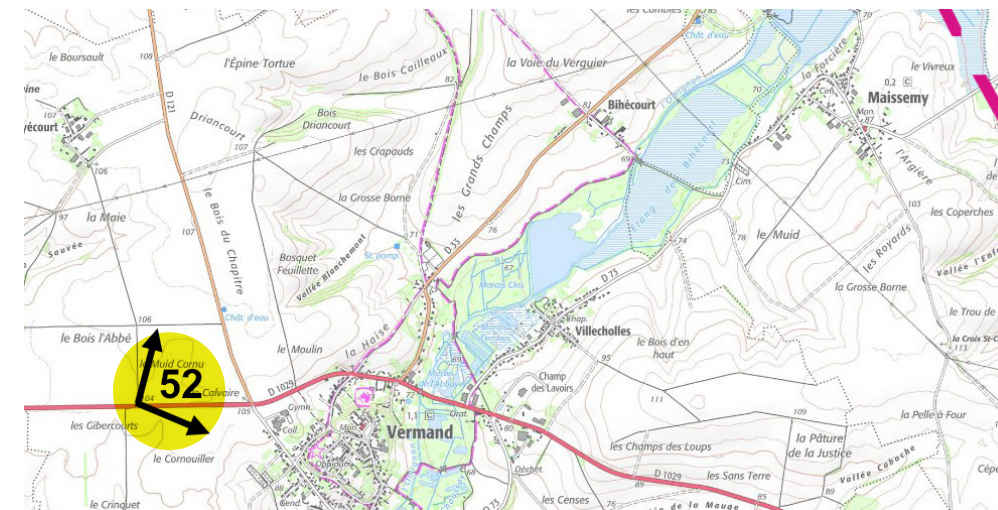
PM 52 - Depuis la D1029 à l'ouest de Vermand

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D1029, comme évoqué précédemment, est un autre axe majeur de traversée du territoire qui marque le sud du périmètre d'étude. Il longe la vallée de l'Omignon, paysage d'intérêt identifié sur le secteur. Le point de vue est pris à l'ouest de Vermand, bourg comptant un édifice protégé au titre des Monuments Historiques (oppidum).

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet émerge de la ligne d'horizon en arrière-plan des parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlémont. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs de Querterelles, Omissy et St-Quentin-nord pour les plus proches.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Faible au regard du contexte éolien existant et de sa distance au point de vue. Pas de phénomène de saturation avéré (plusieurs parcs visibles mais qui sont distants du point de vue).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 119.9°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 16.18 KM (E3)



ÉTAT PROJETÉ 119.9° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 52 - Depuis la D1029 à l'ouest de Vermand



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E4 E5 E6/1 E7/2 E3
|-----|
projet des Colzas

parcs de Querterelles et Beaufeuve

parcs du Moulin de Berlémont + projets de repowering de Lehaucourt et des Saules

parc de St-Quentin-Nord + projet de repowering d'Omissy

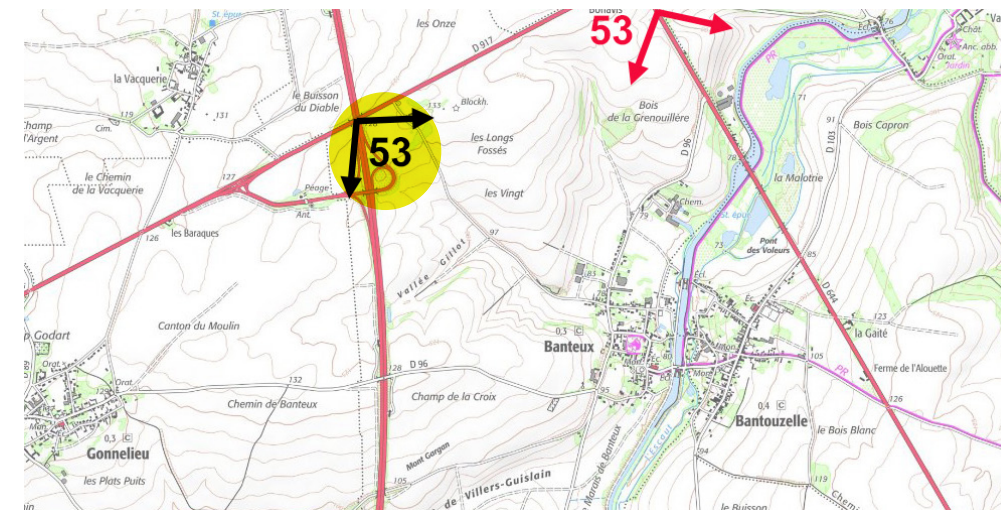


PM 53 - Echangeur A26/D917 au nord-ouest de Bantouzelle

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : L'A26 et la D917 sont deux axes majeurs à l'ouest et au nord du périmètre d'étude. A proximité de leur intersection se trouve un secteur d'intérêt composé de l'abbaye de Vaucelles, de la Rue des Vignes et de la vallée de l'Escaut. Un secteur concerné par des belvédères emblématiques. Cette partie du territoire, inscrite dans le cambrésis est peu marquée par l'éolien qui se trouve à distance.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :
Le projet n'est pas visible car il est masqué par les silhouettes arborées des bourgs se trouvant en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :
Nul. Pas de phénomène de saturation avéré (plusieurs parcs visibles mais qui sont distants du point de vue et présence de filtres boisés au premier plan).

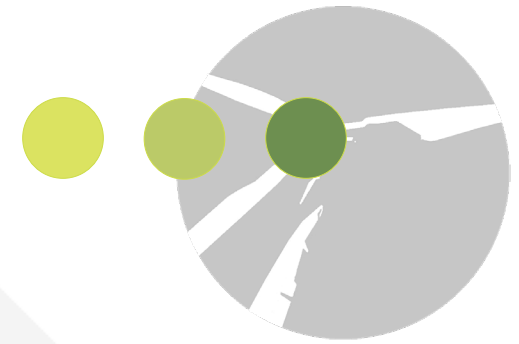


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.86 KM (E4)





PM 53 - Echangeur A26/D917 au nord-ouest de Bantouzelle



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



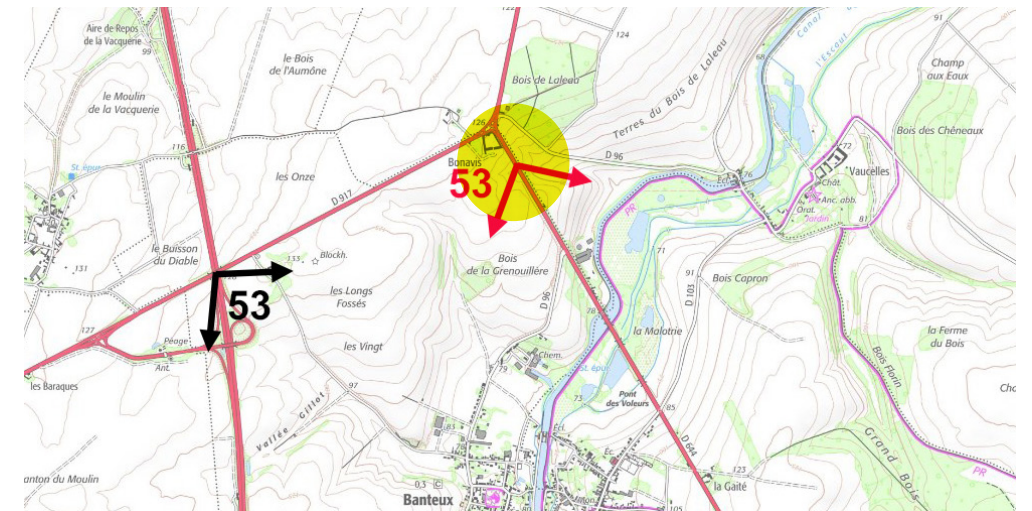


PM 53 refait - Depuis la D644 à l'ouest de l'Abbaye (lieu-dit de Bonavis)

Dans le cadre des demandes de compléments, le PM 53 a été refait de manière à montrer un autre de point de vue pour analyser les interactions avec l'abbaye de Vaucelles. Ce nouveau point de vue est pris depuis la D644 à l'ouest de l'Abbaye.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible dans l'axe de la route. Les covisibilités avec l'Abbaye sont indirectes et lointaines, ainsi qu'avec le reste du contexte éolien visible.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION : Faible au vu de sa perception partielle, à négligeable si on tient compte de la distance et du caractère indirecte de la covisibilité avec l'édifice protégé.

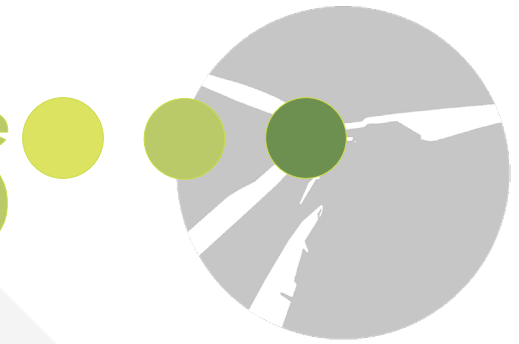


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.5°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.25 KM (E4)





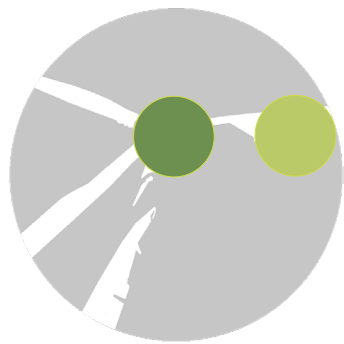
PM 53 refait - Depuis la D644 à l'ouest de l'Abbaye (lieu-dit de Bonavis)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



E4 E6 E7
projet des Colzas

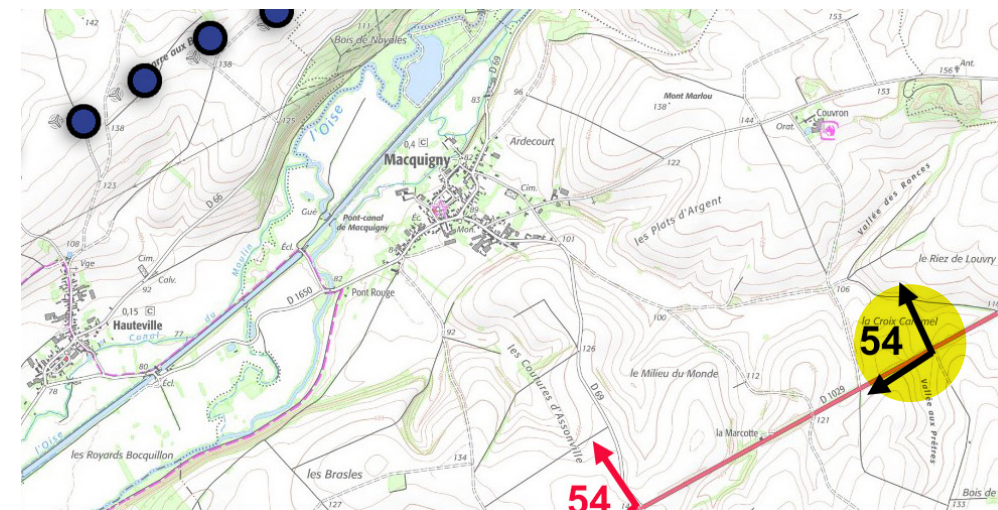


PM 54 - Depuis la D1029 à l'est de Macquigny

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La D1029, comme déjà exprimé en amont, est un des axes majeurs passant au sud-est et au sud du périmètre d'étude. Sur les séquences sud-est, elle borde la vallée de l'Oise qui compte sur ce secteur des églises fortifiées auxquelles sont associés des belvédères emblématiques. Le point de vue a été pris à l'est de Macquigny qui compte une de ces églises.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet n'est pas visible car il est masqué par les ondulations du relief bordant la vallée de l'Oise en avant-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :
Nul. Pas de phénomène de saturation (quelques parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120.1°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.86 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 120.1°



ÉTAT PROJETÉ 120.1°

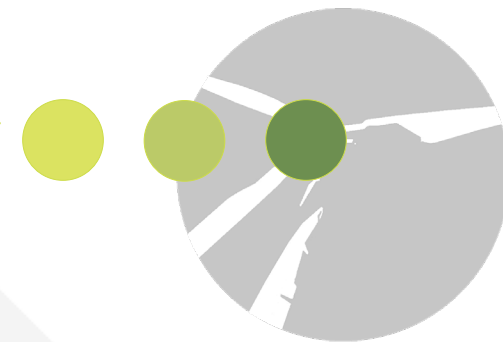
CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 120.1° AVEC LES ÉOLIENNES EN COULEUR



PM 54 - Depuis la D1029 à l'est de Macquigny



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

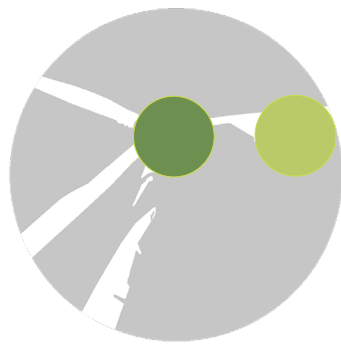


projet de repowering d'Omissy

projet des Colzas
parcs des Hauteville

projet de la Vallée de Valenne

parc de la Région de Guise



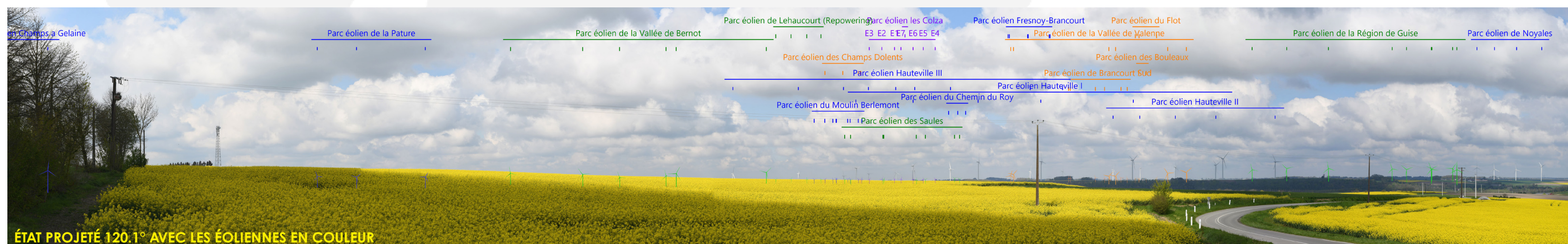
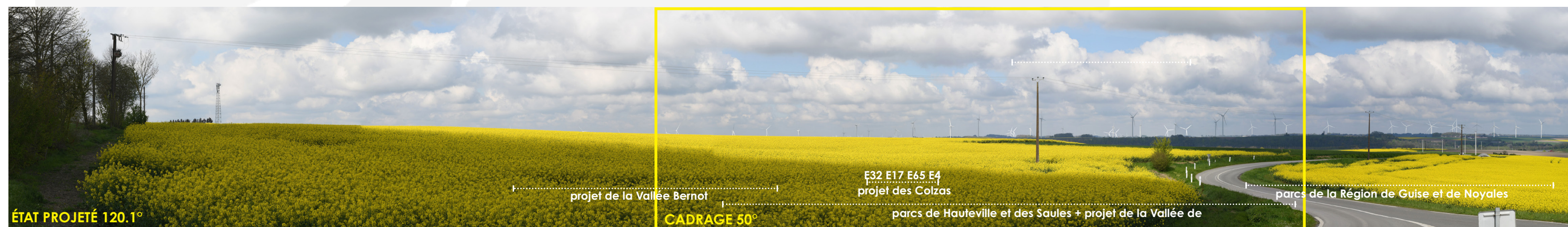
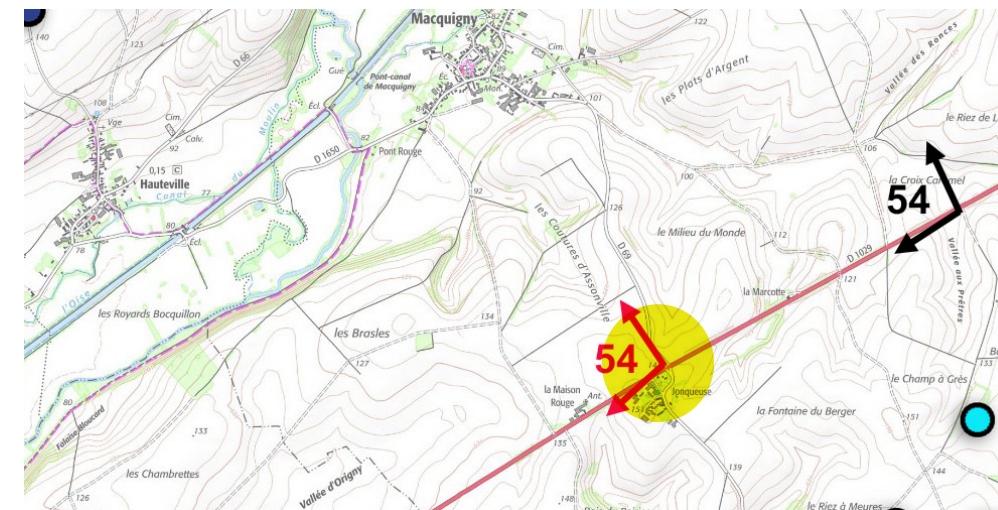
PM 54 refait - Au croisement de la D1029 et de la D69 depuis le hameau de la Jonqueuse

Dans le cadre des demandes de compléments, le PM 54 a été refait de manière à montrer un autre de point de vue depuis la D1029 à hauteur de Macquigny. Ce nouveau point de vue est pris depuis le croisement de la D69 et de la D1029 au nord du hameau de la Jonqueuse.

NIVEAU DE PERCEPTION ET INTERACTIONS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX : Le projet est partiellement visible en arrière-plan des parcs de Hauteville qui occupe une large partie du panorama. D'autres covisibilités s'opèrent avec des parcs et projets proches comme éloignés.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE SATURATION :

Faible au vu de sa perception partielle, à négligeable si on tient compte de la prégnance visuelle déjà exercée par les parcs de Hauteville et Noyales au premier plan. Pas de phénomène de saturation (quelques parcs partiellement visibles).

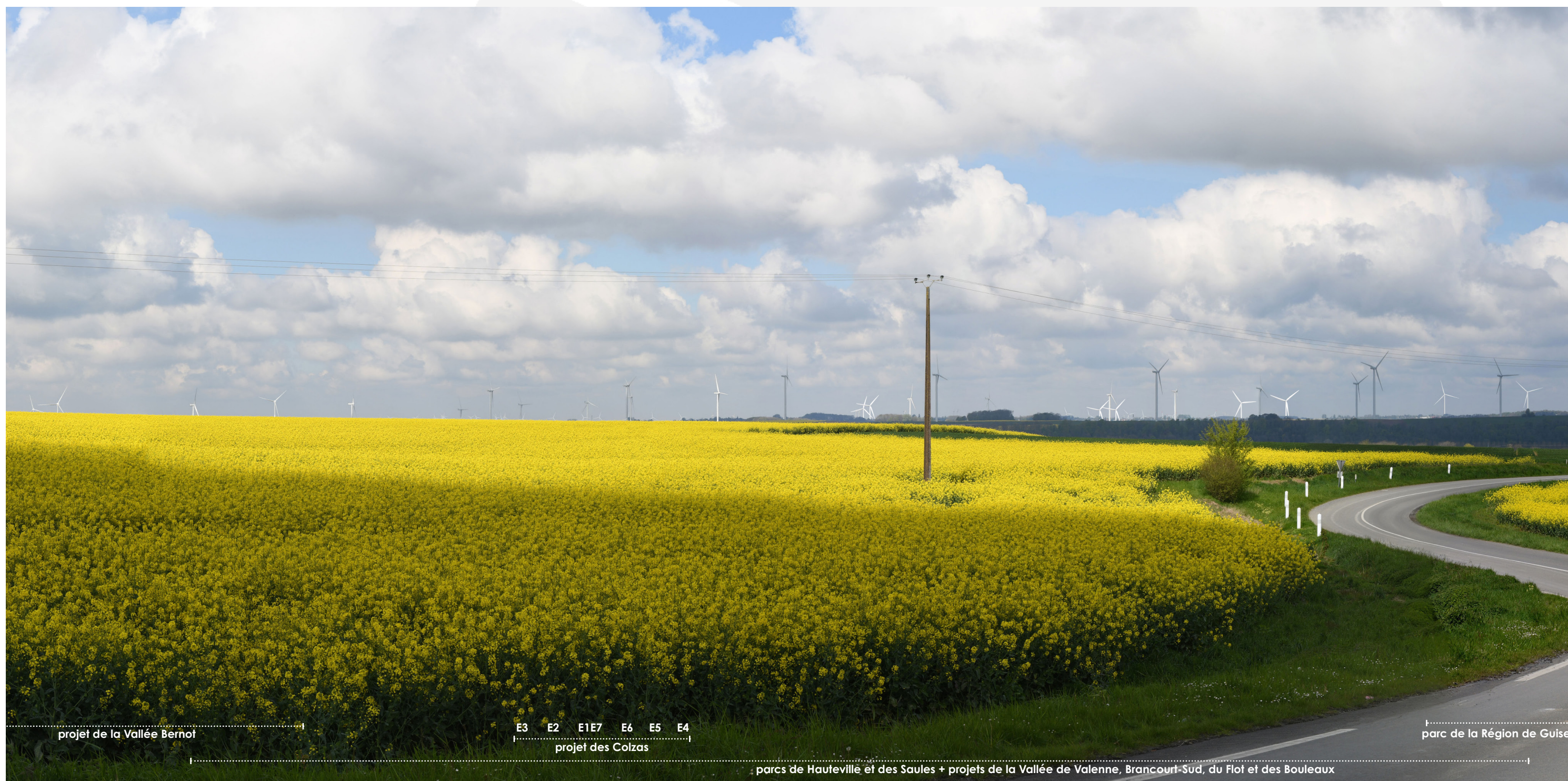




PM 54 refait - Au croisement de la D1029 et de la D69 depuis le hameau de la Jonqueuse



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



projet de la Vallée Bernot

E3 E2 E1E7 E6 E5 E4
projet des Colzas

parc de la Région de Guise

parcs de Hauteville et des Saules + projets de la Vallée de Valenne, Brancourt-Sud, du Flot et des Bouleaux



Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

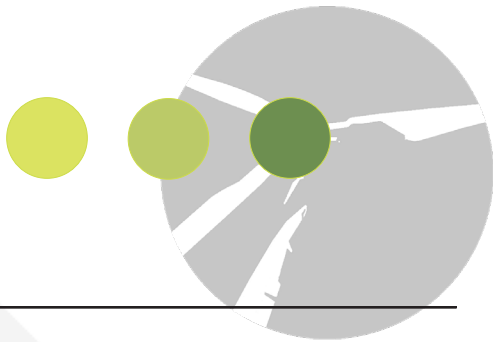
Pour l'ensemble des tableaux qui suivent, le niveau d'impact est déterminé comme suit :

-  L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être de nul à faible.
-  L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.
-  L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.
-  L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
1	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	Chemins de St-Jacques de Compostelle	11,5 km au plus proche	La liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe dans la moitié sud de celle-ci. Elle suit majoritairement le GR655 passant de vallées à plateaux et longeant la vallée de la Somme. De part et d'autre de la vallée, les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent offrir des vues vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs d'Omissy et de la Voie des Monts et des Terres Noires)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM 21 / 30 / 39 / 46	
2	Cambrai (59) Eglise St-Martin	Beffrois de Belgique et de France	25,5 km	La ville de Cambrai se trouve en dehors de la zone de visibilité de la ZIV éloignée. La sensibilité au projet est donc très faible notamment si on prend en compte la distance de l'édifice et le contexte éolien existant en interface.	régional	oui (Parcs de Beaufort, Ensinet et des Buissons)	non			(PM 53)	
3.1	St-Quentin (02)	Sites funéraires et mémoriels du Front Ouest 14-18 (inscription en septembre 2023)	10 km au plus proche	Concerne le cimetière allemand et monument franco-allemand qui se trouve sur la frange ouest du pôle urbain. Ils se trouvent en zone de visibilité potentielle d'après la ZIV mais les perspectives depuis les sites sont majoritairement tournées vers l'ouest et le sud-ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus ils sont tous deux cernés d'arbres et en milieu urbain.	régional	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM 51 + PM 51.2 et PM 51.3	
3.2	Lemé (02)		28,7 km	Concerne le cimetière franco-allemand de Le Sourd. Le site est isolé des zones d'habitat et est en partie orienté vers la zone de projet. Toutefois, sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Hauteville et Noyales)	non				
3.3	Rancourt (62)		28,7 km	Concerne la nécropole française, la chapelle du souvenir français et un cimetière britannique inscrits dans le même site en sortie sud de Rancourt. Concerne aussi un cimetière allemand un peu plus loin à l'écart. Les sites se trouvent en partie en zone de visibilité. Toutefois, leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Nurlu, Le Maissel et Montagne Gaillard)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.4	Longueval (62)		36,2 km	Concerne le mémorial sud-africain complètement enfermé dans un massif boisé. Concerne aussi plusieurs cimetières dont l'un est au sud du mémorial (pas de vue potentielle vers la zone de projet), l'autre au nord-ouest à l'arrière d'un massif boisé (donc pas de vue vers la zone de projet), et le dernier à l'ouest de Longueval qui est ouvert sur les plateaux. Leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de Nurlu, Le Maissel et Montagne Gaillard)	oui (belvédères emblématiques)				

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



Sites classés et inscrits

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Sites classés											
4	Bohain-en-Vermandois (02)	Le Chêne Brûlé	9,2 km	L'élément protégé est une souche restante qui est implantée au nord de la commune et qui est protégée par un écran arboré.	Local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (paysages remarquables)				
5	Caulaincourt (02)	Parc du château	18 km	Le site est en fond de vallée et dans un écran arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur la vallée de l'Omignon mais pas vers la zone de projet.	Local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (paysages remarquables)				
6	Le Nouvion-en-Thiérache (02)	Trois chênes	30 km	Les éléments protégés sont blottis au cœur de la forêt de Nouvion.	Local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (paysages remarquables)				
Sites inscrits											
7	Fonsommes (02)	Source de la Somme	4,5 km	Le site est isolé au nord du bourg et accolé à la ferme Fervaques. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, sa position en fond de vallée et la présence d'arbres autour le protègent. Par ailleurs, des zones de visibilité sont constatées depuis les hauts de versant, ce qui n'exclut pas des covisibilités avec le projet.	Local	Non mais les parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont se trouvent en arrière-plan de la ZIP.	oui (paysages remarquables)			PM 44	
8	Vaucelles (59)	Abbaye et abords	15,2 km	La partie sud du site est marquée par un massif forestier et la majeure partie des perspectives aux abords de l'abbaye est tournée vers le nord et l'ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Beaurevoir, Ensinet et des Buissons)	non			PM 53 + PM53 refait	
9	Moyencourt	Saule	36 km	L'arbre se trouve le long de la rivière de l'Arriveau au nord et à l'écart du bourg. Sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	Local	oui (Parcs d'Omissy et hombleux)	oui (paysages remarquables)				

Paysages d'intérêt et emblématiques

n°	Secteur(s) concerné(s)	Nom du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
10	Aisne et Nord	Source et vallée de la Somme amont / source de l'Escaut	4 km au plus proche	La vallée de la Somme amont tourne en partie autour de la zone de projet et se trouve en majeure partie en zone de visibilité. En ce qui concerne les sources de l'Escaut (commune de Gouy), sa position dans un écran arboré et sa distance au projet évite toute sensibilité potentielle.	local	oui (Parcs de Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (sites inscrits)			PM 29 / 38 / 44	
11	Aisne et Somme	vallée de la Somme, canal du nord, vallée de l'Omignon	9 km au plus proche	Ces trois éléments s'interconnectent mais la vallée de l'Omignon est la plus proche de la zone de projet et montre quelques patches de visibilité.	local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (sites classés)			PM 29 / 38 / 44 / 52	
12	Aisne	Forêt Domaniale d'Andigny	10,5 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, les franges sud-ouest de ce massif boisé sont tournées vers la zone de projet. Sur cette frange, la ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	non				
13		La Vallée de l'Oise moyenne entre Hauteville et La Fère	12 km au plus proche	Le fond de vallée est assez large et peu profond ce qui laisse présager des vues potentielles. De plus, la séquence la plus proche de la zone de projet comprend un belvédère d'intérêt au niveau de Hauteville (églises fortifiées de Thiérache).	local	oui (Parc de Hauteville)	oui (belvédères emblématiques)			PM 54	
14		Vallée de l'Oise entre Guise et St-Michel et vallée du Ton	20 km pour le plus proche	Le secteur le plus proche de ce paysage d'intérêt se trouve dans l'axe de la zone de projet. Toutefois, le secteur le plus proche se trouve à 20 km de la ZIP (Guise). Cette séquence la plus proche est en zone de non visibilité.	régional	oui (Parc de Hauteville)	oui (églises fortifiées de la Thiérache)				
15	Aisne et Nord	Forêts du Nouvion et de la Queue de Boue	25 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, la ZIV montre des zones de perceptions sur les franges sud-ouest du site tournées vers la zone de projet. A noter que le bocage identitaire de la Thiérache où se trouve ce paysage d'intérêt offre une succession de filtres visuels auxquels s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, des Saules et de Fresnoy-Brancourt)	oui (églises fortifiées de la Thiérache, site classé)				
16	Somme	vallée de l'Ingon	35 km	Cette petite vallée est confidentielle et offre peu de vue vers l'extérieur et vers la zone de projet. De plus, sa distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	local	oui (Parcs d'Omissy, Voie Corette et Voyennes Energie)	non				

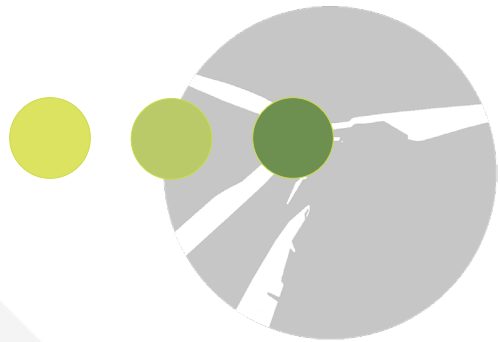


Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

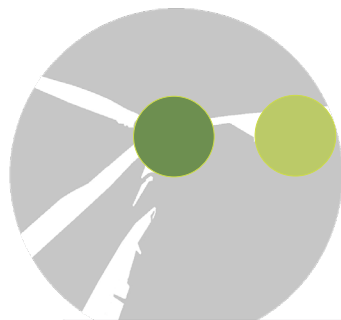
Paysages d'intérêt et emblématiques (suite)

n°	Commune(s) concernée(s)	Nom du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
17	Belvédères emblématiques (SRCAE)	St-Quentin	10 km	Concerne la basilique située sur les hauteurs de la ville. Le périmètre d'interdiction est restreint aux premiers plateaux autour de la ville (5 km) et il n'y a pas de zone de vigilance préconisée. Toutefois, il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers le projet depuis les hauteurs de l'édifice et les plateaux alentours comptant des axes routiers majeurs.	local	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (ville d'art et d'histoire, Unesco, paysages remarquables)			PM 51 + PM 51.3, PM 51.4 et PM 51.5	
18		Eglises fortifiées de la Thiérache secteur I	12 km au plus proche	Ce secteur s'étend de Hauteville (au plus proche de la zone de projet) jusque Vimy (au sud de La Capelle). La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles depuis les hauts de versants de la vallée de l'Oise et notamment sur les secteurs les plus proches de la zone de projet.	local	oui (Parc de Hauteville)	oui (paysages remarquables)			PM 54	
19		Rue des Vignes / Abbaye de Vaucelles / Esnes	15,2 km	Les périmètres d'interdiction et de vigilance sont à plus de 10 km de la zone de projet et un contexte éolien pré-existe en avant-plan de la ZIP.	local	oui (Parcs de Beaurevoir, Ensinet et des Buissons)	Oui (site inscrit)			PM 53 + PM53 refait	
20		Le Cateau-Cambrésis	22,5 km	Les périmètres d'interdiction et de vigilance sont à plus de 15 km de la zone de projet et un contexte éolien pré-existe en avant-plan de la ZIP.	local	oui (Parcs du Chemin du Roy, de Fresnoy-Brancourt, des Saules, Beaurevoir, Ensinet et Mont Bagny)	non				
21		Péronne	26,5 km	Concerne l'église St-Jean et potentiellement le château et les anciennes fortifications. Le périmètre de protection de ces édifices inscrits dans le fond de la vallée de la Somme s'arrête à la périphérie de Péronne.	local	oui (Parcs de Lehaucourt, Moulin de Berlemont, Querterelles et Bernes)	oui (paysages remarquables)				
22		Laon et Noyon	45 km	La zone de projet ne s'inscrit dans aucun des périmètres de protection ou de vigilance. De plus, leur distance au projet et le contexte éolien existant en interface évitent toute sensibilité potentielle.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière, du Mont Benhaut, Mont Hussard, Omissy et de la Voie des Monts et des Terres Noires...)	oui (sites classés)				
Autres éléments d'intérêt											
23	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	10 km	Concerne le centre-ville. Les filtres visuels et le contexte éolien présents en interface laissent présager peu d'interactions notables avec le projet. Toutefois, ce secteur est associé au belvédère de la basilique.	régional	oui (Parcs d'Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM 51 + PM 51.3, PM 51.4 et PM 51.5	

Synthèse des impacts du projet / MH et cimetière militaire



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans le périmètre rapproché												
1	Fresnoy-le-Grand	Usine textile la Filandière	inscrit	3,9 km	Située à l'ouest du bourg, elle apparaît en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, elle est à la fois protégée par le bâti et par les cordons boisés qui ceinturent le bourg.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non			PM 27 / 33 / 39	
2	Beaurevoir	ancien château	inscrit	4,2 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et à l'écart du bourg sur un secteur tourné vers la ZIP. Sa distance au projet évite tout risque de surplomb.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non			PM 36	
3	Gouy	Ancienne abbaye du Mont-St-Martin	inscrit/classé	5,6 km	Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est cerné par un cordon arboré.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non				
Dans le périmètre intermédiaire jusque 10 km autour de la ZIP												
4	Serain	Eglise	inscrit/classé	8 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg. Toutefois, des covisibilités avec le clocher émergeant depuis les paysages environnements sont possibles.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buissons)	non			PM 47	
5	Bohain-en-Vermandois	Hôtel de ville	inscrit	8,5 km	Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il se trouve en centre-bourg. Mais des covisibilités avec le toit émergeant depuis les paysages environnements sont possibles.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non			PM 46	
6	St-Quentin	château de la Pilule	inscrit	Entre 7,9 et 11 km	Tous les édifices sont inscrits en cœur de la ville et montrent peu voire pas du tout de perspectives lointaines tournées vers la zone de projet. Le site concerné par le projet classement Unesco des sites funéraires se trouve sur la frange sud-ouest de la ville donc à l'opposé de la zone de projet et son environnement présente des filtres visuels notables. Seule l'ancienne collégiale est reconnaissable depuis les paysages environnants.	régional	oui (parcs d'Omissy, de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	oui (belvédères emblématiques, projet Unesco, Ville d'Art et d'Histoire)				
7		Gare / hôtel / chapelle de la Charité / puits / théâtre municipal / hôtel de ville / hôtel / ancienne collégiale St-Quentin / Usine Sidoux	Classés et inscrits								PM 51 + PM 51.3, PM 51.4 et PM 51.5	
8		Monument cimetière militaire allemand	inscrit								PM 51.2 et PM 51.3	
9	Marcy	pigeonnier	inscrit	9,9 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est positionné au sud du bourg et protégé par un écran arboré.	local	non	non			PM 50	
10	Vendhuile	Eglise St-Martin	inscrit	10 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg. Des covisibilités avec le clocher émergeant depuis les paysages environnements sont possibles, toutefois il n'y a pas de voie majeure ou secondaire à proximité.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non				



Synthèse des impacts du projet / MH et cimetière militaire

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans le périmètre intermédiaire au-delà de 10 km autour de la ZIP												
11	Aisonville-et-Bernoville	château de Bernoville	inscrit	11 km	L'édifice est protégé par un écran arboré mais des vues ponctuelles sur l'édifice sont constatées. De plus, elles sont orientées vers la zone de projet.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules et du Chemin du Roy)	non				
12	Hesbécourt	monument commémoratif de la Boîte à Cailloux	inscrit	11,9 km	Protégé par une haie et déjà en prise avec un contexte éolien proche. De plus, il se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Querterelles, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	non				
13	Busigny	ancien château	inscrit	12,4 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il se trouve en centre-bourg.	local	oui (parcs de fresnoy-Brancourt, des Saules, du Chemin du Roy, de l'Ensinet et de Beaurevoir)	non				
14	Vermand	Camp Romain	classé	14,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il se trouve en centre-bourg et dans un écran arboré.	local	oui (parcs de Querterelles, Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	non			PM 52	
15	Rue des Vignes	Abbaye de Vaucelles	classé	15 km	Protégée par un écran arboré et peu de visibilité sur l'édifice depuis les routes proches.	local	oui (parcs de Beaurevoir et des Buissons)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			PM 53 + PM 53 refait	
16	Sissy	Chapelle des Dormants	classé	15,3 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local	oui (Parcs de Régn y et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)				
17	Macquigny	église fortifiée	classé	15,4 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant toutefois tourné vers la zone de projet). A noter que l'édifice est déjà en prise avec un contexte éolien proche.	régional	oui (Parcs de Hauteville et du Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)			PM 54 + PM 54 refait	
18	Vadencourt	Ancienne abbaye de Bohéries	classé	15,7 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local	oui (Parcs de Noyales, Fresnoy-Brancourt, des Saules et Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)				
19		maisons de Nicolas Grain	inscrit	16,2 km	En cœur de bourg et en fond de vallée. De plus la rue où se trouve la maison n'est pas orientée sur la zone de projet.	local		oui (paysages remarquables)				
20	Grand-Verly	église St-Pierre	inscrit	16,3 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local		oui (paysages remarquables)				
21	Esnes	château	inscrit	16,1 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, il est protégé par un cordon arboré.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buissons)	oui (paysages remarquables)				
22	Ribemont	Ancienne abbaye St-Nicolas-des-Prés	classé	Entre 16 et 16,8 km	Les 3 édifices sont en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (Parcs de Régn y et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)				
		Maison natale de Condorcet	inscrit			local		oui (paysages remarquables)				
		Eglise	classé			local		oui (paysages remarquables)				
23	Lucy	Moulin	inscrit	16,1km	L'édifice est en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (Parcs de Régn y et Mont d'Echelle)	oui (paysages remarquables)				
24	Essigny-le-Grand	Ferme	inscrite	17,2 km	La ferme se trouve en frange ouest de la commune tournée vers la zone de projet. Toutefois, elle est entourée d'une ceinture arborée permettant de filtrer les vues.	local	oui (parcs des Terres Noires et Omissy)	non				
25	Caulaincourt	château	classé	17,4 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il est implanté en fond de vallée et protégé par un écran arboré.	local	oui (parcs de Querterelles, Omissy, Lehaucourt et Moulin de Berlemont)	oui (site classé/inscrit, paysages remarquables)				

Synthèse des impacts du projet / MH et cimetière militaire

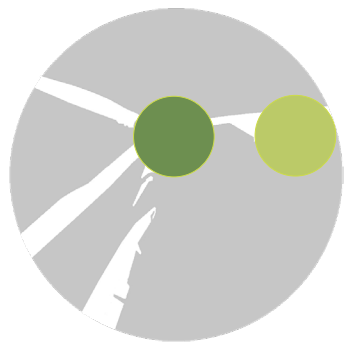


n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans le périmètre intermédiaire au-delà de 10 km autour de la ZIP (suite et fin)												
26	Séry-lès-Mézières	moulin de Senercy	inscrit	18,5 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un écrin arboré.	local	oui (parcs de Séry-lès-Mézières et Régnv)	oui (paysages remarquables)				
27	Caudry	Maison Dumont et basilique Ste-Maxellende	inscrit	18,5 km	Les édifices se trouvent dans des patchs de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, ils sont inscrits dans le tissu urbain.	local	oui (parcs de Beaurevoir, de l'Ensinet et des Buissons)	non				
28	Gouzeaucourt	borne du XVIème	inscrit	19,1 km	L' édifice est en zone de non visibilité d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Lehaucourt et du Moulin de Berlemont)	non				
29	Guise	ancien château fort	classé	19,5 km	Hormis le château fort situé sur les hauteurs de la ville, les autres édifices sont en zone de non visibilité d'après la ZIV. De plus, ils sont distants et déjà en prise avec dun contexte éolien proche.	local	oui (Parcs de Noyales, Fresnoy-Brancourt, des Saules et Chemin du Roy)	oui (paysages remarquables)				
		église + maison	inscrites									
		Hôtel Warnet	inscrit									
		Familistère	classé et inscrit			régional						

EN CE QUI CONCERNE LES CIMETIÈRES MILITAIRES IDENTIFIÉS COMME SENSIBLES DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ :

Sur les éléments identifiés dans l'aire d'étude rapprochée présentant des sensibilités potentielles à l'éolien :

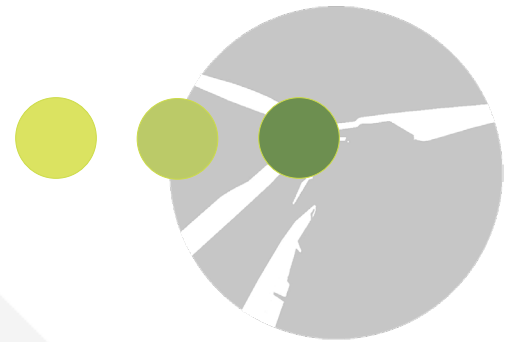
Communes	Descriptif	Présence d'éoliennes en interface du patrimoine local et du projet	Niveau d'impact	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité
Montbrehain	Le site se trouve le long de la D283 au sud du bourg.	Non mais le parc du Chemin du Roy se trouve dans la même direction que le projet et plus proche		PM6
Joncourt	Le site est isolé à l'est du bourg.	Oui (parc du Moulin de Berlémont) + présence en arrière plan du parc du Chemin du Roy		PM13 + PM 13 refait
Brancourt-le-Grand	Le site se trouve en frange sud bourg.	Oui (parcs du Chemin du Roy et de Fresnoy-Brancourt)		PM26
Ramicourt	Le site se trouve en frange sud du bourg tournée vers le projet.	Non		PM3
Sequehart	Le site se trouve en frange ouest du bourg	Non		PM8



Synthèse des impacts et des phénomènes de densification d'après les PM

N° PM	Communes/hameaux concernés	Représentativité du point de vue	Descriptif de la localisation du point de vue	Niveau d'impact du projet	Commentaire en cas de double notation des impacts	Phénomènes de densification/saturation constatés	Niveau de participation du projet aux phénomènes de saturation
1	Sequehart	Encerclement + Habitat proche	Depuis la place verte en cœur de bourg			non	
2	Sequehart	Encerclement + Habitat proche	Depuis la D31 en sortie est du bourg			non	
3	Ramicourt	Habitat proche + cimetière militaire + risque de surplomb	Depuis la sortie du bourg à proximité du site de mémoire			non	
4	Ferme de Prézelles	habitat en prise directe + risques d'encerclement	Sur les franges nord et est tournées vers le projet		Fort pour la maison à l'est et modéré voire faible pour le corps de ferme à l'ouest	oui	
5	Montbrehain	impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D283 au pied du parc du chemin du roy			oui	
6	Montbrehain	Site de mémoire	Depuis le cimetière militaire le long de la D283 au sud du bourg		Fort au regard de la prégnance et de la densité éolienne que génère le projet autour du site et modéré si on tient de la prégnance pré-existante du parc du Chemin du Roy	oui	
7	Sequehart	Encerclement + Habitat proche	Depuis le rue de St-Quentin en frange sud-est du bourg		perception intermittente d'une pale	non	
8	Sequehart	Site de mémoire	Depuis le cimetière militaire en frange ouste du bourg			non	
9	Montbrehain	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D713 au sud du bourg		perception saisonnière d'une éolienne	non	
10	Ramicourt	Habitat proche	Depuis la rue Berna en centre-bourg			non	
11	Montbrehain	Habitat proche	Depuis les abords de la Mairie			non	
12	Levergies	Encerclement + Habitat proche	Depuis la D31 en sortie est du bourg		Forte pour la prégnance éolienne générée par le projet à modéré car celle-ci n'induit pas d'interaction avec des éléments d'intérêt	non	
13	Joncourt	Site de mémoire	Depuis le cimetière militaire isolé à l'est du bourg			non	
13 refait			Depuis la D713 au nord du cimetière		Modéré pour les 3 rotors visibles et faible si on tient compte du contexte éolien existant	oui	
14	Levergies	Habitat proche	Depuis les abords de la Mairie			non	
14 refait			Depuis la rue du Tour de Ville en frange est du bourg			non	
15	Montbrehain	Habitat proche	Depuis la D282 au nord du bourg			non	
16	Fontaine-Uterte	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la rue du Tertre en frange nord du bourg		modéré pour le niveau de perception et faible au regard de la prégnance déjà exercée par le parc des Saules	oui	
17	Joncourt	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D71 en sortie sud du bourg		Renforce la présence éolienne mais pas de prégnance (parc du moulin de Berlémont au premier plan)	oui	
18	Levergies	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D71 en sortie sud du bourg		Renforce la présence éolienne mais pas de surplomb et perception partielle	non	
19	Ponchaux / Montbrehain	impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D28 ente Ponchaux et Montebrehain			oui	
20	Joncourt	Habitat proche + patrimoine local	Depuis les abords de l'église		perception partielle et saisonnière du projet	non	
20 refait			Depuis le cimetière communal au fond de la place de l'église			oui	

Synthèse des impacts et des phénomènes de densification d'après les PM



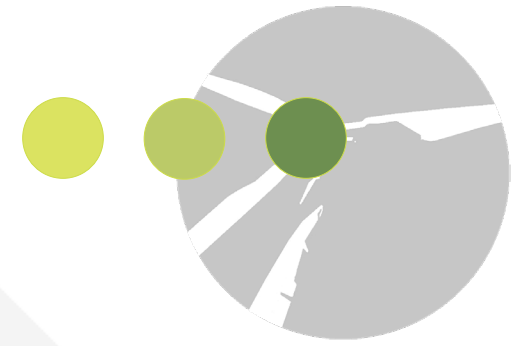
N° PM	Communes/hameaux concernés	Représentativité du point de vue	Descriptif de la localisation du point de vue	Niveau d'impact du projet	Commentaire en cas de double notation des impacts	Phénomènes de densification/saturation constatés	Niveau de participation du projet aux phénomènes de saturation
21	Méricourt	Axe principal + habitat proche + impacts cumulés	Depuis la D8 au sud du hameau			oui	
22	Ferme de Bellecourt	Axe principal + habitat proche + impacts cumulés	Depuis le nord de Remaucourt			non	
23	Lehaucourt / Levergies	impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D31 entre Lehaucourt et Levergies		Renforce la présence éolienne avec léger surplomb mais pas de prégnance (parc du moulin de Berlémont au premier plan)	oui	
24	Fontaine-Uterte	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D701 en entrée sud du bourg			non	
25	Joncourt	Habitat proche + patrimoine local émergeant	Depuis la D712 à l'ouest du bourg			non	
26	Brancourt-le-Grand	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + site de mémoire	Depuis la D70 en sortie sud du bourg à proximité du cimetière militaire			oui	
27	Fresnoy-le-Grand	pôle urbain proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + axe majeur	Depuis la D8 en sortie sud de la ville et au débouché du contournement		Perception partielle et intermittente	non	
28	Estrées	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D71 en frange sud-est du bourg			non	
28 refait			Depuis la D932 sur la séquence nord de la traversée d'Estrées			non	
29	Lesdins	Habitat proche + axe majeur + canal de St-Quentin	Depuis la D8 en sortie nord du bourg			non	
30	Croix-Fonsommes	tourisme + proximité des sources de la Somme + habitat proche	Depuis la D31 au nord-ouest du bourg			non	
31	Lehaucourt	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la rue Delval en frange nord du bourg			oui	
32	Estrées	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + patrimoine local émergeant	Depuis la D71 au nord-ouest du bourg			non	
33	Fresnoy-le-Grand	pôle urbain proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + axe majeur	Depuis les abords de la D8 au sud du contournement de la ville			non	
34	Magny-la-Fosse	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	D173 entre Joncourt et Ramicourt en entrée ouest du bourg + effet cumulé avec le contexte éolien			oui	
35	Prémont / Brancourt-le-Grand	impacts cumulés avec autre projet d'Escofi	Depuis la D70 entre Prémont et Brancourt-le-Grand au niveau du projet du Flot			non	
36	Beaurevoir	Monument historique + habitat proche + impacts cumulés	Depuis les abords de la Tour de Jeanne d'Arc à l'écart du bourg + effet cumulé avec le contexte éolien			non	
37	Nauroy / Etricourt	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D93 entre Nauroy et la ferme d'Etricourt			oui	
38	Omissy / Lesdins	Habitat proche + axe majeur + canal de St-Quentin	Depuis la D8 au franchissement du canal de St-Quentin entre Omissy et Lesdins			non	
38 refait			Depuis le chemin de l'Arbre au niveau du cimetière d'Omissy			non	
39	Fresnoy-le-Grand	pôle urbain proche + patrimoine protégé	Depuis la rue Deguise qui est dans l'axe du projet à l'est de la ville			non	
39 refait			Depuis la rue de Croix au sud de la ville			non	



Synthèse des impacts et des phénomènes de densification d'après les PM

N° PM	Communes/hameaux concernés	Représentativité du point de vue	Descriptif de la localisation du point de vue	Niveau d'impact du projet		Commentaire en cas de double notation des impacts	Phénomènes de densification/saturation constatés	Niveau de participation du projet aux phénomènes de saturation
40	Bellenglise	impacts cumulés + axe majeur + proximité du canal de St-Quentin	Depuis la D1044 au nord-est du bourg à proximité du monument commémoratif	■			non	■
41			Depuis le canal au sud-est du bourg	■			non	■
42	Bellicourt / Nauroy	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + proximité du canal de St-Quentin	Depuis la D93 entre Nauroy et Bellicourt	■			non	■
42 refait			Depuis la D93 en sortie sud-est de Bellicourt	■			non	■
43	Etaves-et-Bocquiaux	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D515 en sortie sud du bourg	■			non	■
44	Fonsommes / Fieulaine	Habitat proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + proximité source de la Somme et la vallée de l'Oise	Depuis la D67 entre Fonsommes et Fieulaine (zone sommitale entre les deux vallées – perception interplateaux)	■	■	Renforce la présence éolienne dans le panorama (étalement) mais pas de prégnance su la vallée	oui	■
45	Prémont	site de mémoire + impacts cumulés avec autre projet d'Escofi + axe secondaire	Depuis le cimetière militaire isolé le long de la D960 entre Prémont et Bohain-en-Vermandois	■			non	■
46	Bohain-en-Vermandois	pôle urbain proche + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation + axe majeur + tourisme	Depuis la D8 en sortie sud de la ville et à proximité du GR655 (itinéraire de Compostelle)	■			non	■
46 refait			Depuis la D28 en sortie ouest de la ville	■			non	■
47	Prémont / Serain	axes secondaires + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis le rond-point de le D932/D960 entre Serain et Prémont	■			non	■
47 refait			Depuis la D932 au sud du rond-point	■			oui	■
48	Bellicourt	site de mémoire + axe majeur	Depuis le mémorial américain se trouvant au nord de Bellicourt le long de la D1044	■			oui	■
49	Villers-Outréaux	impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D76 en sortie sud du bourg	■			non	■
49 refait			Depuis la D76 un peu plus au sud (au niveau de Ternoveo)	■	■		non	■
50	Marcy	Axe majeur + impacts cumulés avec contexte éolien / saturation	Depuis la D1029 entre Marcy et Homblières – panorama paysager	■			oui	■
51	St-Quentin	Axe majeur + pôle urbain et patrimonial + belvédère emblématique + Unesco	Depuis la D1029 au sud-est de la ville	■			non	■
51.2			Depuis le cimetière allemand (Unesco)	■			non	■
51.3			Depuis la D68 au sud du cimetière allemand	■			non	■
51.4			Depuis la D1044 au sud de la ville	■			non	■
51.5			Depuis la D673 au nord de Mesnil-St-Laurent	■			non	■
52	Vermand	paysage d'intérêt (vallée de l'Omignon) + axe majeur	Depuis la D1029 l'ouest du bourg et de la vallée	■			non	■
53	Bantouzelle	axes majeurs + vallée de l'escaut + proximité abbaye de vaucelles (belvédère emblématique)	Depuis l'échangeur A26/D917 au nord-ouest de Bantouzelle	■			non	■
53 refait			Depuis la D644 à l'ouest de l'Abbaye	■	■		non	■
54	Macquigny	vallée de l'Oise + belvédère église fortifiée + axe majeur	Depuis la D1029 à l'est de Macquigny	■			non	■
54 refait			Au croisement de la D1029 et de la D69 au niveau du hameau de la Jonqueuse	■	■		non	■

Conclusions des impacts du projet



D'une manière générale le projet des Colzas est bien visible dans le périmètre rapproché (franges des bourgs et axes de déplacements) et se trouve majoritairement en covisibilité immédiate avec les parcs des Saules, du Chemin du Roy et du Moulin de Berlémont. En effet, le projet s'inscrit dans l'interstice de ces parcs. Depuis les secteurs à l'est et à l'ouest, il s'inscrit en cohérence avec le contexte éolien existant, et contribue ponctuellement à générer des continuités éoliennes. Le projet ne génère pas d'impacts défavorables au regard des paysages et du patrimoine d'intérêt car ces derniers sont suffisamment distants et sont pour la plupart déjà en prise avec un contexte éolien pré-existant proche. Seuls quelques interactions ponctuelles sont constatées sur des églises repères mais non protégées dans le périmètre proche (Joncourt, Estrées). Des interactions toutefois souvent cumulées avec le parc des Saules.

Les impacts forts à modérés sont exclusivement recensés au niveau des périphéries des zones d'habitats en prise directe avec le projet et de voies de desserte locales (Prézelles, D283) ainsi qu'au niveau du cimetière militaire de Montbrehain sud. Des impacts quant à eux qualifiés de modérés ou modérés à faibles sont notés pour les franges urbaines de Sequehart, Montbrehain, Ramicourt, Fontaine-Uterte, Ponchaux, Méricourt, Lehaucourt, Brancourt et Levergies.

Par conséquent, hormis une prégnance notable du projet seul sur le hameau de Prézelles, le projet vient majoritairement en perception cumulée avec d'autres parcs proches qui montrent déjà une prégnance visuelle sur le secteur. Le projet des Colzas participe à la densification éolienne du nord-quentinois mais il répond aux logiques de développement éolien sur le secteur (organisation, gabarit) et montre des impacts négligeables au regard des paysages et du patrimoine d'intérêt.

AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- L'élément le plus proche est le GR655 emprunté par les Chemins de Compostelle. A noter que le parcours en lui-même ne fait l'objet d'aucune protection. Seuls quelques édifices se trouvant sur l'itinéraire le sont et ce n'est pas le cas ici. Depuis l'itinéraire qui passe à plus de 10 km, l'impact est considéré comme faible au regard de la distance au projet et du contexte éolien pré-existant.
- L'autre élément identifié est le beffroi de Cambrai qui se trouve à plus 25 km. La distance au projet et la présence d'un contexte éolien pré-existant en avant-plan du projet des Colzas induit un impact négligeable de ce dernier.

Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :

- Les sites les plus proches sont les sources de la Somme à Fonsommes (4.5 km) et le Chêne Brûlé au nord de Bohain-en-Vermandois (9.5 km) : Les deux sites sont protégés par le relief et le bâti. A la lecture des différents outils d'analyse, le projet n'opère qu'un impact nul à négligeable sur l'ensemble des sites protégés (cumul distance + filtres visuels + présence éolienne en avant-plan). Toutefois, on peut noter que des vues s'opèrent depuis les hauteurs de Fonsommes sur les plateaux environnants et en direction du projet. Des vues depuis lesquelles la vallée se devine. Par conséquent, dans le cadre d'une analyse de la valeur universelle de ce site, le projet pourrait générer un impact faible à modéré au regard des paysages cadrant les sources de la Somme.

Paysages d'intérêt :

Deux typologies de paysage marquent le périmètre : des vallées et des forêts.

- Les vallées : les plus proches sont les sources et vallées de la Somme et de l'Escaut qui se trouvent au plus proche à 4 km. Leur nature encaissée protège de vues prégnantes sur le projet depuis les fonds de vallée. Par contre, des vues s'opèrent sur le projet des Colzas depuis des routes positionnées en haut de versant de ces vallées. Au regard de la distance des différentes vallées, celle accueillant les sources de la Somme (voir paragraphe précédent) est la plus impactée.

Pour les autres vallées qui se trouvent à plus de 9 km, l'impact du projet peut-être considéré comme négligeable. En effet, pour la plupart, un contexte éolien pré-existe en avant-plan du projet des Colzas.

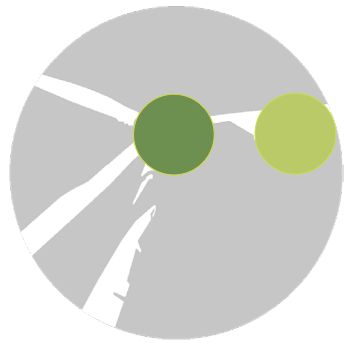
- Les forêts : Elles sont des protections pour elles-mêmes, toutefois des vues vers le projet peuvent s'opérer depuis leurs lisières qui peuvent être habitées ou parcourues par des itinéraires de randonnée. La forêt la plus proche est à plus de 10 km. Il s'agit de la forêt d'Andigny. La distance de celle-ci et la présence des parcs de Fresnoy-Brancourt et du Chemin du Roy en avant-plan du projet des Colzas lui confèrent un impact faible à négligeable.

Belvédères emblématiques :

- Le belvédère le plus proche est celui associé à la basilique de St-Quentin à un peu plus de 10 km au sud. On peut aussi noter ceux associés aux églises fortifiées de la Thiérache, dont le plus proche est celui de Hauteville à 12 km. En s'éloignant un peu plus, il y a aussi ceux associés à l'Abbaye de Vaucelles et au château d'Esnes. Tous ces belvédères, et notamment celui de St-Quentin qui est le plus en prise avec le projet, sont déjà impactés par un ou plusieurs parcs éoliens se trouvant en avant-plan du projet des Colzas. Par conséquent, le projet ne crée pas un nouvel impact sur ces éléments (impact maximal qualifié de faible si on s'appuie sur les PM supplémentaires). Par contre, il participe à densifier le paysage éolien visible depuis ces points de vue. Cette participation est qualifiée de faible au regard de la taille du projet par rapport au nombre d'éoliennes existantes et autorisées dans le périmètre d'étude.
- Les autres belvédères se trouvent à plus de 20 km.

Sites Patrimoniaux Remarquables / Autres labels (Ville/Pays d'Art et d'Histoire) :

- Pas de SPR sur le périmètre d'étude.
- La ville de St-Quentin porte le label ville d'art et d'histoire, toutefois sa distance au projet, la configuration de la ville ainsi que le contexte éolien en interface ne peuvent que conférer un impact négligeable du projet des Colzas.



Conclusions des impacts du projet

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

Une trentaine d'édifices ont été recensés dans le périmètre d'étude toutefois aucun ne se trouve en prise immédiate avec le projet des Colzas. En effet, les plus proches se trouvent à 4 km, l'un sur Fresnoy-le-Grand qui se situe en cœur de ville et l'autre sur Beaufeuve. En ce qui concerne ce dernier, il s'agit d'un ancien moulin se trouvant à l'écart du bourg et sur un secteur offrant un large panorama sur les paysages environnants. Par conséquent c'est l'édifice le plus impacté par le projet. Le projet des Colzas s'inscrivant dans un pôle éolien préexistant, il montre le même niveau d'impact que ces derniers.

Les autres édifices se trouvent à plus de 5 km et pour la majorité à plus de 10 km. Il n'a pas été relevé d'impacts notables pour ces autres édifices générés par le projet seul. En effet, celui-ci s'inscrit en cumul d'un contexte éolien pré-existant.

Au regard des sites de mémoire, le cimetière britannique de Joncourt (les M13 et PM13 refaits) montre un impact modéré à nul selon où se trouve l'observateur. Le cimetière britannique de Montbrehain (PM6) montre un impact fort à modéré du projet des Colzas au même titre que le parc existant du Chemin du Roy. En ce qui concerne le cimetière britannique de Sequehart (PM8), l'impact du projet des colzas est qualifié de modéré.

AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

Les études d'encerclement réalisées dans l'étude d'impact initial avaient fait ressortir 5 lieux de vie, montrant des risques supplémentaires potentiels car la zone de projet s'inscrivait dans leur plus grand angle de respiration. Il s'agissait de Prézelles, Lehaucourt, Levergies, Sequehart et Fresnoy-le-Grand. Toutefois, dans le cadre de la présente complétude, la mise à jour du contexte éolien a fait émerger le parc très proche des Saules qui a totalement modifié les études d'encerclement et fortement amoindri la participation du projet dans les risques encourus. Par conséquent, seul Prézelles maintient des risques d'encerclement modéré avec la prise en compte du projet des Colzas. Pour les autres lieux de vie analysés (par le biais notamment de vues à 360°), les risques sont passés de faibles à négligeables avec l'ajout du parc des Saules dans le contexte éolien autorisé.

Au travers du carnet de photomontages, les bourgs proches ont tous fait l'objet d'un ou plusieurs photomontages :

- Il en ressort que les impacts forts à modérés concernent Prézelles (déjà évoqué plus haut),

- Les impacts modérés à faible concernent les communes de Sequehart, Montbrehain, Ramicourt, Fontaine-Uterte, Ponchaux, Méricourt, Lehaucourt, Brancourt et Levergies. A noter qu'il s'agit d'une moyenne des appréciations au regard des différents points de vue réalisés depuis les centre-bourgs et depuis les franges de ces bourgs. Ce niveau d'impact est estimé au regard de la proximité et donc de la prégnance des éoliennes, des impacts cumulés avec le contexte éolien proche. A noter que les centre-bourgs sont protégés de vues majeures et montre des impacts qualifiés de faible à nul.

A noter que la lecture globale des photomontages montrent très peu de phénomènes de surplomb.

Pour les autres lieux de vie, l'impact du projet est qualifié de faible à négligeable voire nul (distance, perception partielle et intermittente ou saisonnière et prégnance du contexte éolien pré-existant).

La D8, axe principal passant au sud-est, est l'axe de perception majeure du projet et de son inscription dans le pôle de Fresnoy-Brancourt/Chemin du Roy/Moulin de Berlémont/Lehaucourt, qu'il vient conforter et densifier. D'ailleurs, des effets ponctuels d'étalement par l'éolien peuvent être relevés.

Les autres axes principaux sont plus éloignés et le projet y est visible mais peu identifiable au regard du contexte éolien pré-existant.

Sur les axes secondaires proches comme la D932 et la D960, les vues se montrent plus modérées car le projet est majoritairement toujours en arrière-plan de parcs existants/autorisés hormis sur la séquence entre Ponchaux et Estrées de la D932 où le projet s'inscrit dans une fenêtre non occupée par l'éolien.

AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS

Au regard de la densité éolienne dans le périmètre du projet, la majeure partie des photomontages s'est concentrée sur le périmètre rapproché. Selon les points de vue, le projet des Colzas est majoritairement vu en même temps que les parcs du Chemin du Roy et des Saules d'un côté et les parcs de Lehaucourt et Moulin de Berlémont de l'autre. C'est notamment le cas pour les zones urbanisées les plus proches. A mesure que l'on s'éloigne, d'autres parcs viennent marquer les avants et arrières-plans. Il s'agit notamment de ceux de Beaufeuve, des Buissons, de l'Arrouaise et de l'Ensinet, ainsi que le projet du Flot.

Par conséquent, les impacts cumulés sont divers avec le contexte éolien existant et en devenir.

Les secteurs où la participation du projet dans les impacts cumulés est la plus notable sont : Prézelles, Montbrehain, Joncourt, Fontaine-Uterte, Méricourt, Brancourt-le-Grand, Levergies, Beaufeuve et Fieulaine.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans un paysage ouvert et hétérogène, du moins dans le périmètre rapproché du projet, et qui se voit renforcé par l'arrivée de ce dernier. Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet ainsi que depuis les sites de mémoire proche. On peut aussi noter un renforcement de la présence éolienne due au projet depuis la D8 et la D932 où le projet s'insère entre deux polarités éoliennes.

Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

ETAT ACTUEL : L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens en exploitation et autorisés composés d'éoliennes de hauteurs différentes (230 éoliennes construites et autorisées dans un rayon de 20 km). Le périmètre rapproché de la zone de projet compte plusieurs parcs comptabilisant 49 éoliennes, dont 11 se trouvant dans le périmètre immédiat de la ZIP (parcs du Chemin du Roy, de Fresnoy-Brancourt et des Saules). L'environnement proche de la ZIP montre un relief chahuté avec de faibles amplitudes et une faible présence boisée. Le périmètre immédiat compte principalement une ferme isolée, les bourgs de Sequehart et Ramicourt, et les franges sud de Montbrehain. Ces bourgs sont marqués sur leur périphérie par des ceintures arborées et bocagères et Ramicourt se trouve dans un léger dévers.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE : Dans le cadre du projet l'ajout d'un parc dans l'interstice de deux polarités éoliennes existantes et en devenir vient renforcer la présence éolienne et génère un rapprochement des deux pôles proches (Chemin du Roy/Fresnoy-Brancourt et Lehaucourt/Moulin de Berlémont), pour ne former plus qu'une seule polarité dans un axe sud-ouest/nord-est. Ce rapprochement participe à renforcer un phénomène d'étalement visible depuis les secteurs de la D8 et de la D932. Par ailleurs, l'évitement de plusieurs parties de la ZIP a permis de limiter la création de nouveaux angles occupés par l'éolien pour les secteurs au nord-est, au sud-ouest et à l'ouest.

Aucun déboisement n'est prévu dans le cadre du projet éolien des Colzas. La faible présence de filtres visuels, hormis la végétation accompagnant les franges des bourgs et les zones de dévers du relief chahuté ne permettra pas à terme d'éviter les vues sur le projet mais permettent de l'atténuer même depuis des points de vue proches.

Les études d'encerclement, et notamment les photomontages à 360° réalisés sur les zones d'habitat les plus sensibles, montrent que les impacts supplémentaires générés par le projet sont faibles compte tenu des seuils déjà atteints pour la plupart des communes et compte tenu des filtres visuels présents ainsi que des autres projets en instruction.

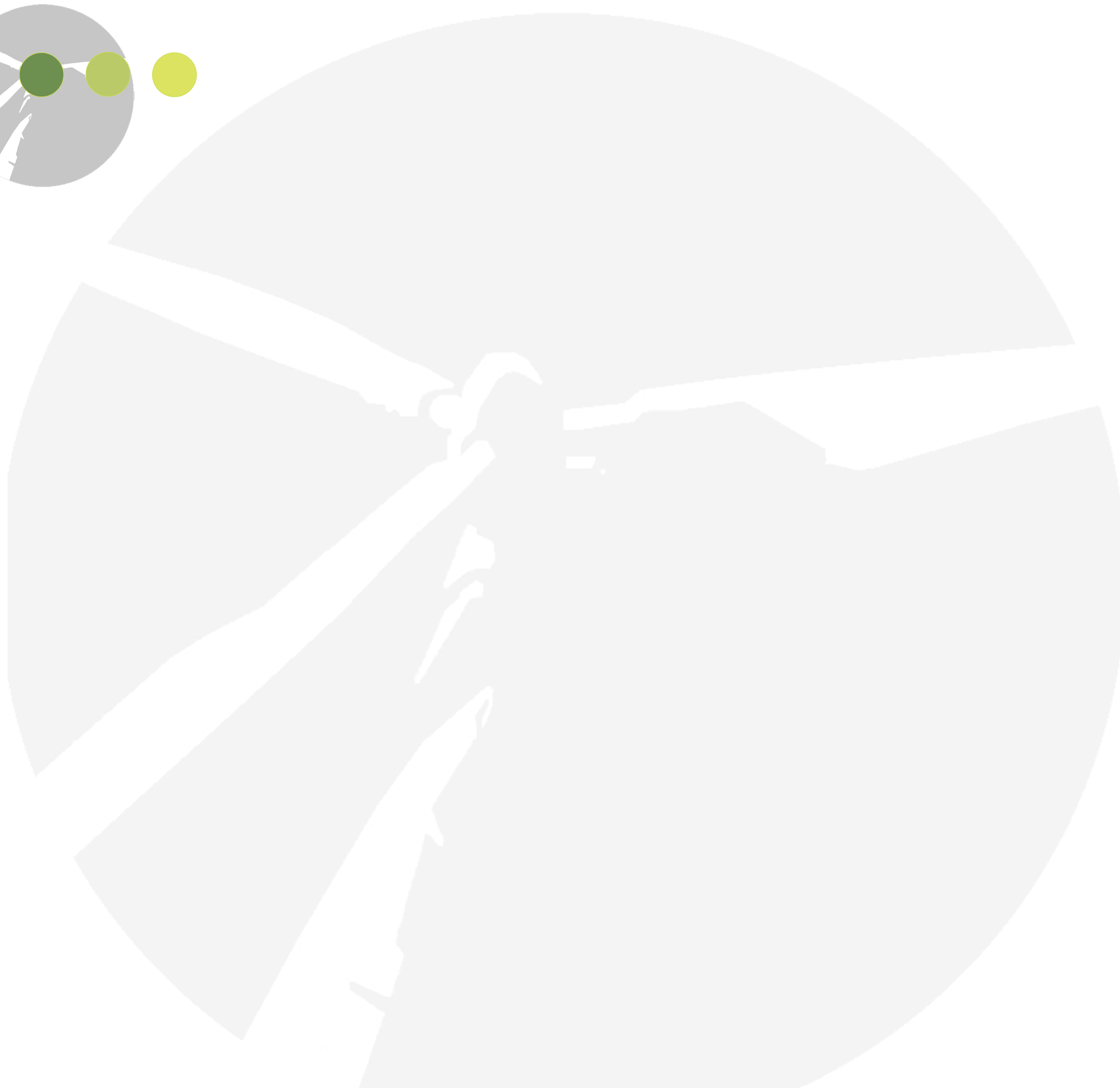
Le secteur d'étude se trouve à l'écart de grand pôle urbain et le périmètre rapproché est principalement constitué de petits bourgs et hameaux. Sequehart et Montbrehain sont les communes les plus importantes à proximité du projet. Par conséquent l'urbanisation devrait peu évoluer dans le périmètre immédiat (confortement des coeurs de bourgs afin de respecter le PLUi et la loi ALUR) ; donc ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

Les vues les plus prégnantes opèrent depuis les franges des bourgs en prise directe avec le projet qui opère un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

Si l'on tient compte de la nature ouverte du paysage autour du projet et d'un contexte éolien déjà présent et en cours de densification, l'absence de l'installation des éoliennes du projet des Colzas jouera principalement sur la préservation du paysage du quotidien des lieux de vie à l'ouest de Sequehart, Ramicourt, Montbrehain et Prézelles en atténuant localement les phénomènes de densification par l'éolien déjà constatés avant-projet.

Les autres projets éoliens déposés sont majoritairement en extension de parcs existants et se trouvent pour certains assez proches du projet des Colzas (projet de Brancourt-Sud et des Champs Dolents notamment). Par conséquent, ils influent aussi sur le paysage local en sus du projet des Colzas.





G/IMPACTS DU PROJET (AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE) + MESURES PAYSAGÈRES D'ACCOMPAGNEMENT



Intégration paysagère

Poste de livraison

GÉNÉRALITÉS

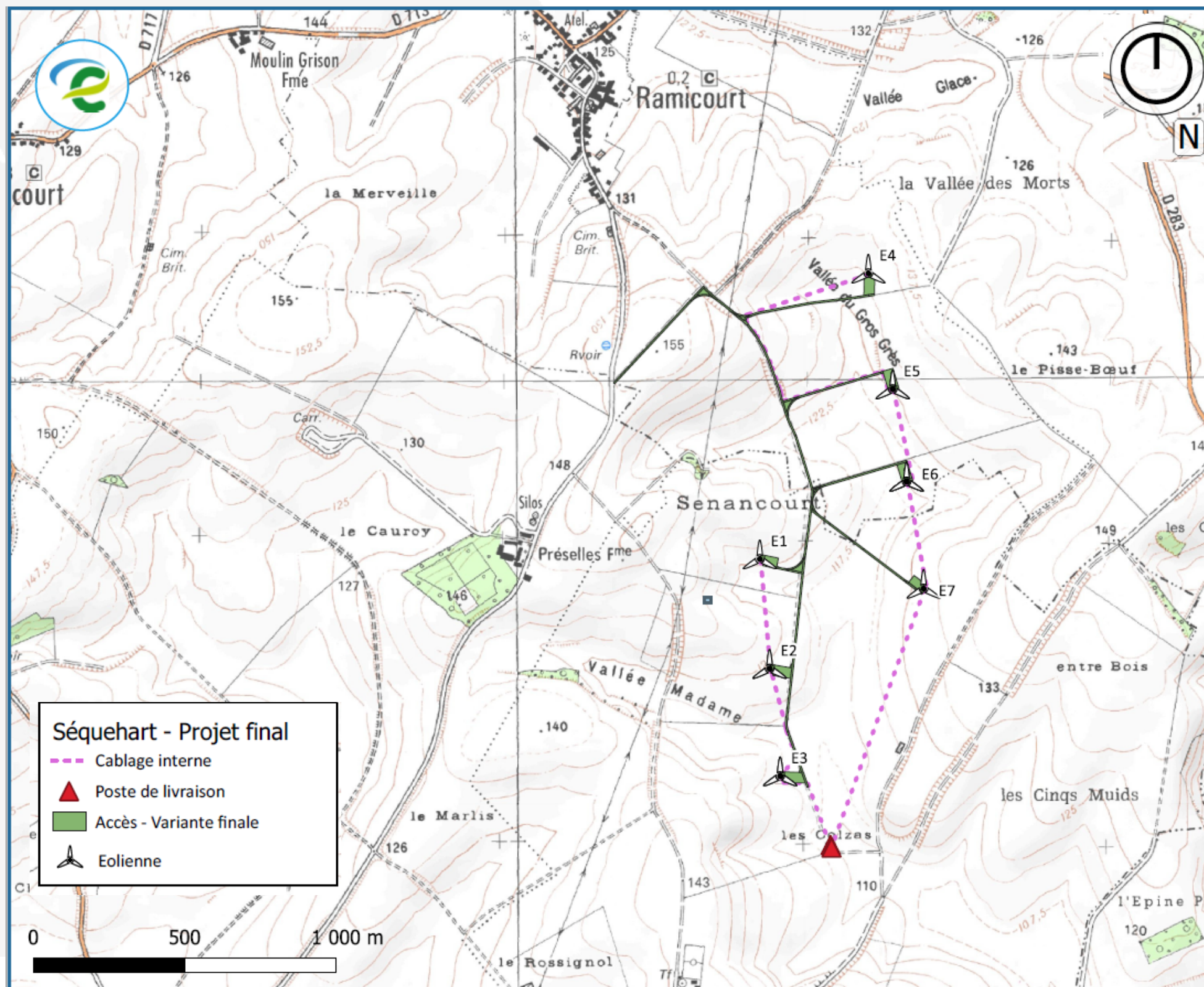
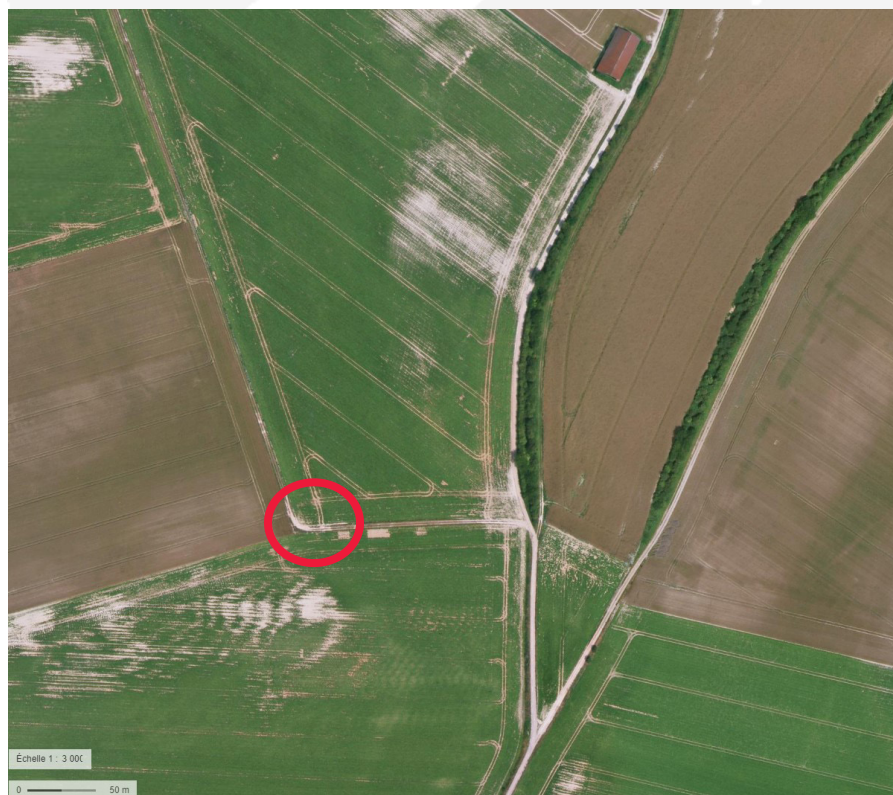
En règle générale, les postes de livraison ne sont pas installés aux pieds des éoliennes (sauf si la configuration du relief est favorable et si le constructeur l'exige), mais plutôt en bord de route ou d'une piste d'accès, et dans une section encaissée quand c'est possible (si présence de talus). Si le site ne présente pas de relief significatif, l'élément est positionné en retrait des grands axes visuels.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

- 1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.
- 2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.
- 3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : vert gris sans habillage particulier.
- 4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

En ce qui concerne le projet des Colzas, deux postes de livraison sont envisagés pour les 7 éoliennes.

Ils sont accolés et se trouvent tous les deux sur la commune de Sequehart. Ils sont à l'écart des voies de passage et sont implantés dans un léger dévers donc peu visibles (voir localisation ci-dessous sur fond aérien).

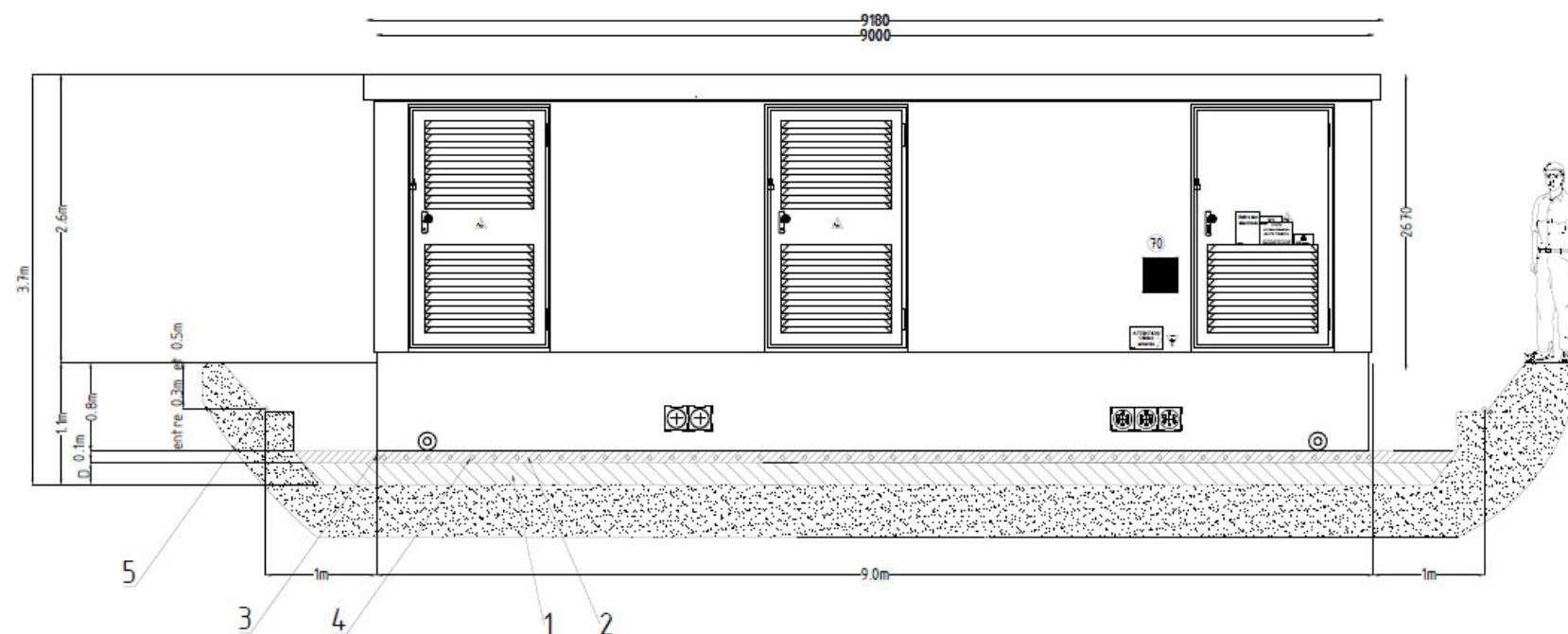


Intégration paysagère

Poste de livraison



Présentation des postes :

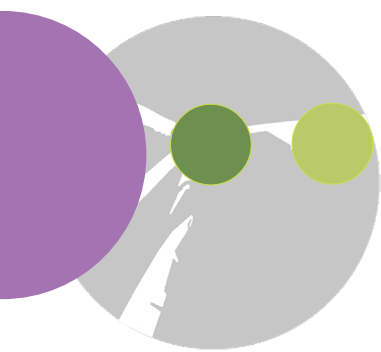


Plusieurs modalités de finitions seront possibles pour les PDL. Soit ils seront peints dans une teinte RAL en cohérence avec l'environnement agricole (voir palette ci-dessous). Au regard de leur position à l'écart des voies de passages, il n'est pas jugé utile de préconiser un habillage spécifique. Une teinte RAL en cohérence avec les couleurs locales est suffisant :

RAL potentiels pour les postes de livraisons :



Exemple de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole



Intégration paysagère

Plateformes et chemins d'accès

Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration d'implantation du projet permet de limiter la création de nouveaux accès. En effet, seules les antennes d'accès à chaque éolienne sont nécessaires.

En terme quantitatif cela représente :

- 12 073.05 m² de chemins existants à renforcer
- 10 535.91 m² de chemins à créer

Création des chemins :

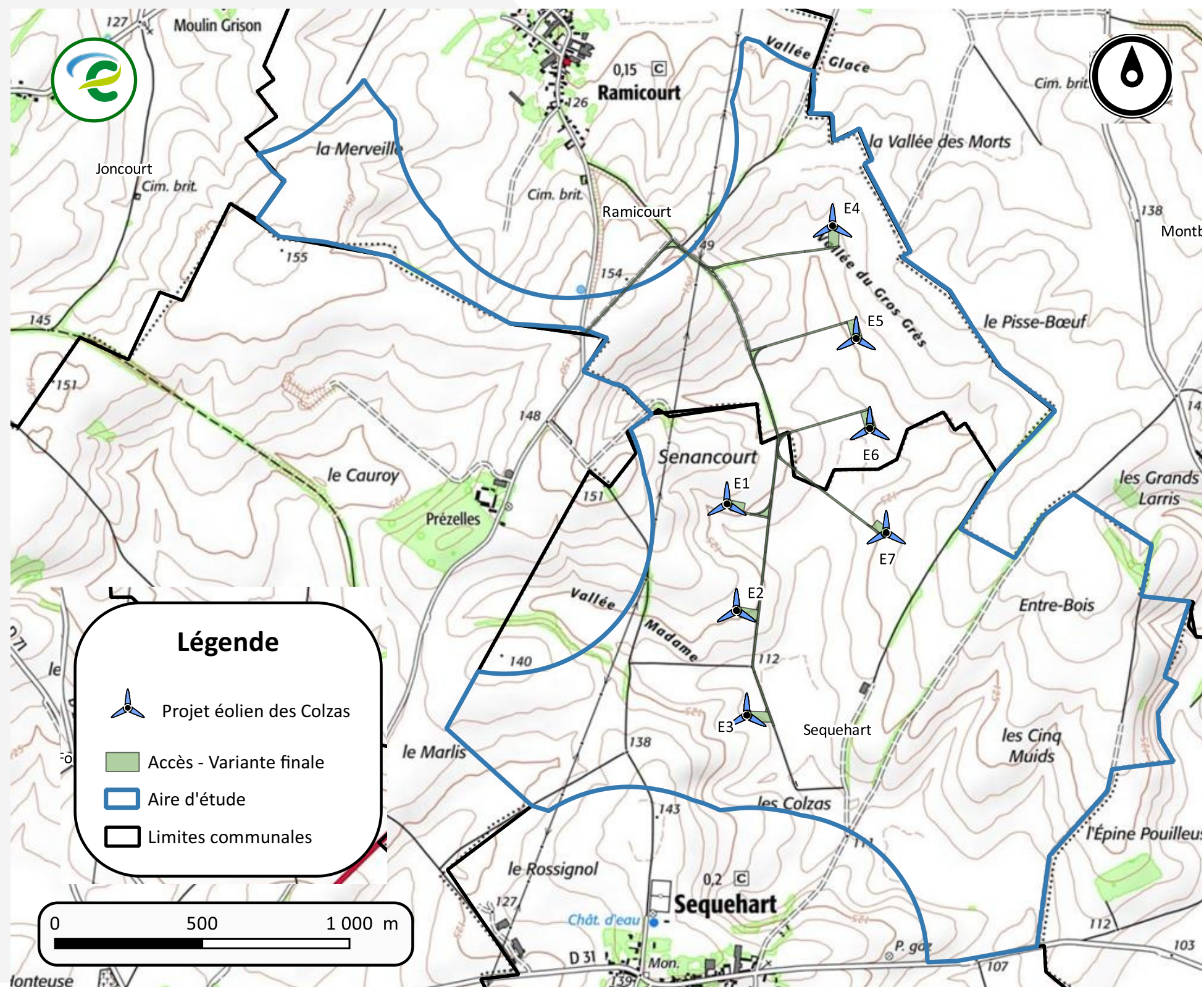
Ces structures ne seront pas goudronnées mais seulement compactées avec du gravier pour atténuer la présence visuelle des nouvelles structures d'accès et s'intégrer au mieux au contexte du site (voir photo ci-dessous).

Plateforme de montage :

Les plateformes de montage permettant aux engins de manoeuvrer seront traitées en grave.

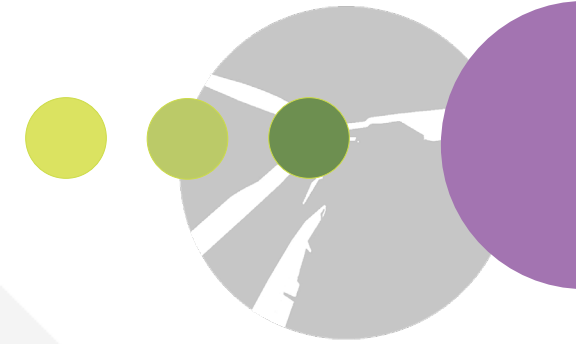
Les plateformes seront construites au niveau initial du sol pour faciliter au mieux leur intégration.

Principe d'aménagement des chemins d'accès et plateformes :



Intégration paysagère

Généralités sur la forme des éoliennes



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir : réduire la hauteur des mâts, modifier leur structure, leur disposition, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitations en préservant ou renforçant les cordons boisés existants).

LES MÂTS

Ils peuvent être tubulaire ou en treillis métalliques. Les mâts sont tubulaires sont à privilégier car ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

LA COULEUR

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes, cette couleur est exigée par les services aéronautiques français (exemple RAL 7035). D'autres nuances de blanc peuvent être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Le projet des Colzas est déposé avec la Nordex 131 avec un mât de 99m ce qui porte la hauteur totale en bout de pale à 164.5 m. La couleur choisie sera un blanc légèrement grisé suivant les spécificités techniques retenues par le constructeur, en harmonie avec les éoliennes actuellement existantes du Chemin du Roy.



Intégration paysagère

Généralités sur le déroulement du chantier



IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme tout chantier éolien, les travaux occasionneront de nombreux va-et-vient d'engins de chantier et de poids lourds et nécessiteront également le stockage de fournitures, matériel et matériaux.

Pour cela une base vie sera mise en place (sa localisation sera déterminée quelques mois avant le chantier). Les gros éléments (nacelles, tours, pales) seront stockés sur les plateformes. Pour cela il faudra :

- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles.
- Proscrire les remblais définitifs in situ issu des terrassements des fondations. Ceux-ci devront être évacués.
- En fin de chantier, remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement des surfaces nécessaires au chantier.

APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonter les installations provisoires en cailloux.

- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5 m de haut maximum afin de préserver les micro-flores).



Intégration paysagère

Principes d'intégration des fondations



Figure 1

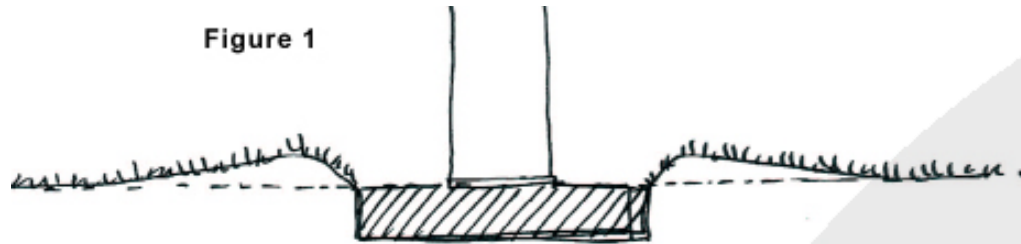


Figure 2

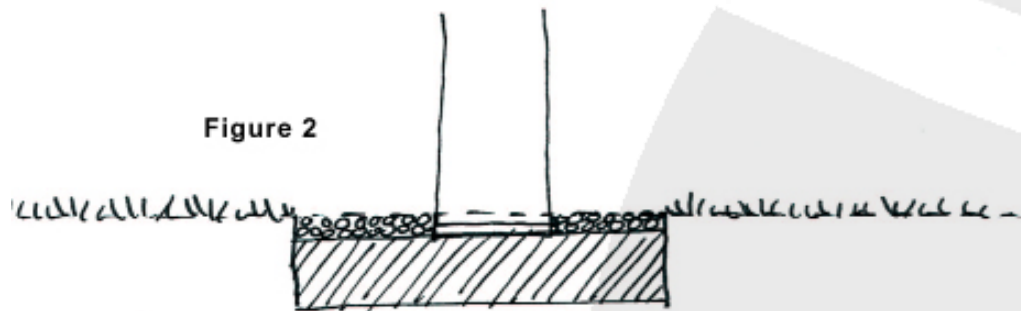


Figure 3

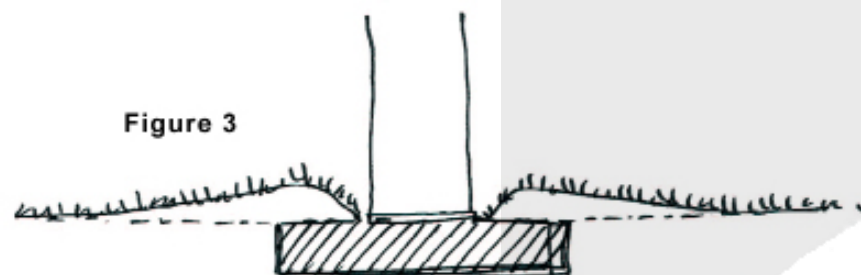
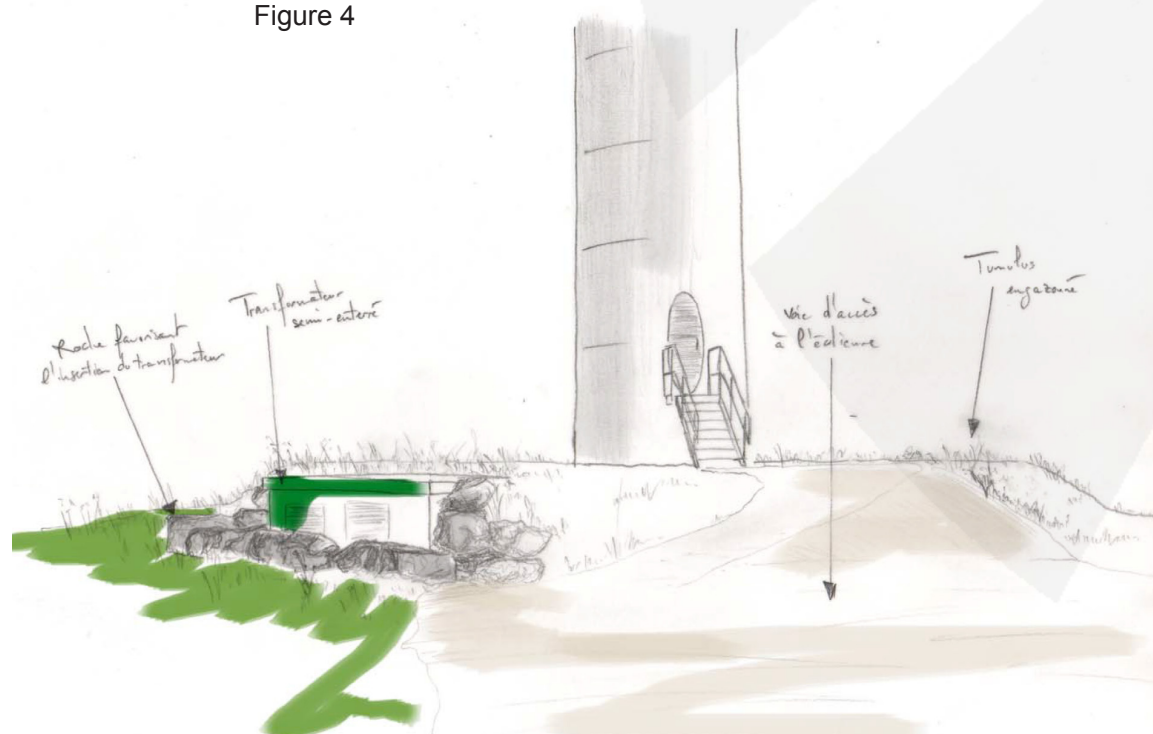


Figure 4



La présence des massifs de fondation en béton et des plateformes en grave doit être minimisée au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plateforme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1)

2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contrebas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf.Fig.2)

3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.3)

4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.4) La solution correspondant à la figure 2 sera appliquée à l'ensemble des éoliennes.

Les solutions 1 ou 2 sont préconisées pour laisser intacte la surface au-dessus des fondations afin de prévenir tout mouvement de cette dernière.



Exemple d'intégration des fondations correspondant à la figure 2

Mesure d'accompagnement et d'atténuation paysagère

Mesure 1 : Valorisation des abords du cimetière militaire de Montbrehain

Au regard du niveau d'impact relevé depuis le cimetière de Montbrehain, une mesure de plantation est préconisée sur la frange sud du site. Cette mesure vise à proposer une séquence végétale offrant une petite respiration dans la densité éolienne visible tout en préservant la vue sur la plaine où les soldats sont tombés. Cette mesure comprend la plantation de quelques arbres alignés comme sur la vue projetée avec mesure. Afin d'obtenir une atténuation visuelle efficace, il est préconisé de planter des arbres d'une certaine maturité, soit à minima une fourniture en 14/16 avec la mise en place de tuteur à minima bipode. Les essences régionales (voir fond de plantation) et un contrat avec une pépinière locale sont à privilégier.

Une enveloppe de 2000 € HT est dédiée pour cette mesure.



A noter que la mesure proposée vise à amoindrir la vue depuis l'intérieur du cimetière. La vue ci-contre étant prise depuis l'extérieur du site, la mesure ne montre pas ici son efficacité maximale.

Mesure d'accompagnement et d'atténuation paysagère

Mesure 2 : Mise en place d'un fonds de plantation



Les bourgs du périmètre rapproché montrent à la fois un tissu bâti groupé ou un tissu linéaire type village-rue. Ils présentent majoritairement une ceinture arborée et/ou bocagère sur leur périphérie. Par conséquent, ils sont majoritairement protégés des vues depuis les rez-de-chaussée. Par contre, il n'est pas exclu que des vues s'opèrent depuis les étages ou ponctuellement dans les interstices du tissu bâti. Par conséquent il a été proposé de mettre en place un fonds de plantation à destination des riverains qui souhaiteraient atténuer les vues sur le projet et par extension sur le contexte éolien proche.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique, de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

C'est pourquoi des plantations sont proposées en fond de jardin, pour masquer ou accompagner certaines perspectives vers le parc et limiter ainsi les effets sur le paysage. Les plantations sont à réaliser essentiellement sur le domaine privé, en fonction des sensibilités de chacun. Il est donc prévu un fonds pour le financement de plants (arbres et arbustes) en réponse à la demande des propriétaires qui souhaiteraient isoler visuellement leur propriété.

Cette somme est distincte des montants prévus pour compenser les impacts vis-à-vis des milieux naturels ainsi que de la mesure n°1.

Ces plantations seront par exemple destinées aux habitations situées au niveau des franges urbanisées en direction du projet (Ramicourt, Montbrehain, Joncourt, Levergies, Fontaine-Uterte, Prézelles et Méricourt).

L'enveloppe dédiée au fonds de plantation est de 40 000 € HT.

Dans le cas où le fonds de plantation ne serait entièrement consommé, le reliquat pourrait être restitué aux communes en prise directe avec le projet.

Le principe pourrait être le suivant : les habitants ont un délai de 1 an à compter de la construction du parc pour bénéficier de plantations dans leur parcelle. A l'issue de ce délai, les communes peuvent se manifester pour replanter par exemple des espaces publics en guise d'atténuation ou de compensation.

Dans le fonds de plantation deux typologies végétales sont proposées et peuvent être mixées :

1 - La plantation d'arbres isolés :

Afin que les arbres apportent rapidement un filtre visuel, les arbres du fond de plantation seront déjà bien formés (circonférence de 14/16 soit d'une hauteur d'environ 1.5 à 2m). Ils seront fournis avec des tuteurs bi-podes et un amendement organique. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

Le coût unitaire d'un arbre à pied d'œuvre est d'environ 100 à 150 €HT pour un 14/16.

2 - La plantation de haies champêtres :

Afin que les haies puissent générer un écran visuel rapidement, les arbustes seront fournis en 90/120 de haut minimum. Ils seront fournis de préférence en racines nues. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

Le coût au ml d'une haie champêtre avec des plants de 90/120 est d'environ 30€HT.

Palette d'arbres non exhaustive composée d'essences régionales pour les arbres isolés du fond de plantation :



Hêtre commun



Erable Sycomore



Peuplier tremble



Merisier



Peuplier blanc de Hollande



Charme commun



Chêne pubescent

Mesure d'accompagnement et d'atténuation paysagère

Mesure 2 : Mise en place d'un fond de plantation

Palette d'arbustes non exhaustive composée d'essences régionales pour les haies du fond de plantation :



Viorne mancienne



Sureau



Bourdaine



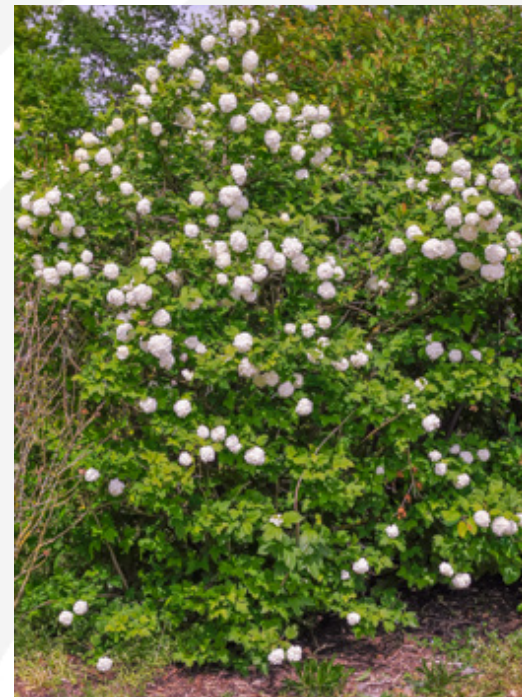
Prunellier



Noisetier



Cornouiller



Viorne Obier



Troène



Fusain d'Europe

Arbustes pour constitution de haies

- Aubépine (Crataegus monogyna)(soumise à autorisation)
- Charmille (Carpinus betulus)
- Hêtre pour une utilisation en haie basse (Fagus sylvatica)
- Bourdaine (Frangula alnus)
- Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea)
- Eglantier (Rosa canina)
- Erable champêtre (Acer campestre)
- Fusain d'Europe (Evonymus europaeus)

- Néflier (Mespilus germanica)
- Nerprun purgatif (Rhamnus cathartica)
- Noisetier (Corylus avellana)
- Orme résistant (Ulmus resista)
- Prunellier (Prunus spinosa)
- Sureau noir (Sambucus nigra)
- Viorne mancienne (Viburnum lantana)
- Viorne obier (Viburnum opulus)

Arbres à utiliser davantage en isolé

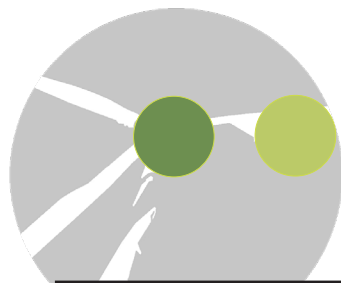
- Aulne glutineux (Alnus glutinosa)
- Bouleau verruqueux (Betula pendula ou verrucosa)
- Chêne pédonculé (Quercus robur)
- Chêne sessile (Quercus petraea)
- Erable champêtre (Acer campestre)
- Erable sycomore (Acer pseudoplatanus)
- Frêne commun (Fraxinus excelsior)
- Merisier (Prunus avium)
- Néflier (Mespilus germanica)
- Noisetier (Corylus avellana)

- Noyer commun (Juglans regia)
- Orme résistant (Ulmus resista)
- Saule blanc (Salix alba)
- Saule des vanniers (Salix viminalis)
- Saule marsault (Salix caprea)
- Sorbier blanc (Sorbus aria)
- Sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)
- Sureau à grappes (Sambucus racemsa)
- Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata)
- Tilleul à grandes feuilles (Tilia platyphyllos)



H / BILAN ERC DU VOLET PAYSAGER DU PROJET DES COLZAS





Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet

Rappel du bilan en phase stratégies d'implantation

ETAPE 1 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET			
	Recommandations formulées à l'issue de l'état initial	Variante 1 à 9 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale	Variante 2 à 9 éoliennes d'un gabarit moyen de 165 m en bout de pale
SRE de 2010 / Entités paysagères / sites et paysages majeurs	Proposer un projet mesuré et s'inscrivant dans la continuité des parcs existants pour limiter les risques d'encerclement ou de saturation.	NON SATISFAISANT (le projet génère un effet de mitage avec ses 3 lignes distinctes ainsi qu'un effet d'étalement)	PLUS OU MOINS SATISFAISANT (un parc plus groupé mais où certains points de vue montrent que les 2 éoliennes au sud-est sont parfois isolées du groupe ce qui affaiblit la lisibilité du parc éolien)
	Prêter attention aux micro-reliefs proches et aux hameaux qui s'y trouvent afin de limiter voire éviter tout effet de surplomb et d'assurer une lecture homogène au sein du parc.	PLUS OU MOINS SATISFAISANT (les phénomènes de surplomb sont ponctuels et n'agissent pas sur des éléments d'intérêt patrimonial)	PLUS OU MOINS SATISFAISANT (les phénomènes de surplomb sont ponctuels et n'agissent pas sur des éléments d'intérêt patrimonial)
Expertise de terrain : contexte éolien et encerclement avant-projet, MH, cadre de vie, tourisme	Limiter au maximum l'emprise visuelle du projet pour les communes de Lehaucourt, Wiancourt, Ramicourt, Montbrehain, Vaux-le-Prêtre, Fontaine-Uterte et Prézelles. Cette mesure vise à limiter l'augmentation de l'indice d'occupation, d'éviter la réduction des angles de respiration et d'éviter des phénomènes de continuité éolienne.	NON SATISFAISANT (une des lignes du projet se trouve dans une zone de vigilance préconisée auquel il faut ajouter l'effet d'étalement déjà exprimé)	PLUS OU SATISFAISANT (un parc plus groupé mais les 2 éoliennes au sud-est viennent renforcer l'emprise du parc des Saules)
	Eviter l'enclave ouest et le sud-est de la ZIP au regard des cimetières militaires, pour limiter les effets de surplomb et d'encerclement générés ou renforcés par le projet, et pour limiter les impacts cumulés avec le contexte autorisé proche.	NON SATISFAISANT (une des lignes du projet se trouve dans une zone d'évitement préconisée à l'ouest de Ramicourt)	SATISFAISANT
Note sur 4 (nombre de critères de jugement relatif au « Milieu Paysager, patrimonial & touristique »)		1.5/4	2.5/4
L'analyse ci-dessus montre que la variante est légèrement adaptée au regard des critères. Toutefois, un seul des 4 critères est totalement satisfaisant à cause des 2 éoliennes au sud-est qui sont à l'écart du reste du parc.			
ETAPE 2 DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PROJET			
Variante 3 à 7 éoliennes	Proposer un projet mesuré et s'inscrivant dans la continuité des parcs existants pour limiter les risques d'encerclement ou de saturation.	SATISFAISANT (le parc se montre groupé)	
	Prêter attention aux micro-reliefs proches et aux hameaux qui s'y trouvent afin de limiter voire éviter tout effet de surplomb et d'assurer une lecture homogène au sein du parc.	PLUS OU MOINS SATISFAISANT (les phénomènes de surplomb sont ponctuels et n'agissent pas sur des éléments d'intérêt patrimonial)	
	Limiter au maximum l'emprise visuelle du projet pour les communes de Lehaucourt, Wiancourt, Ramicourt, Montbrehain, Vaux-le-Prêtre, Fontaine-Uterte et Prézelles. Cette mesure vise à limiter l'augmentation de l'indice d'occupation, d'éviter la réduction des angles de respiration et d'éviter des phénomènes de continuité éolienne.	SATISFAISANT (le parc se montre groupé)	
	Eviter l'enclave ouest et le sud-est de la ZIP au regard des cimetières militaires, pour limiter les effets de surplomb et d'encerclement générés ou renforcés par le projet, et pour limiter les impacts cumulés avec le contexte autorisé proche.	SATISFAISANT	
La nouvelle analyse après application de la mesure d'évitement permet d'atteindre une meilleure note de 3.5/4 avec le projet à 7 éoliennes retenu par ESCOFI.			

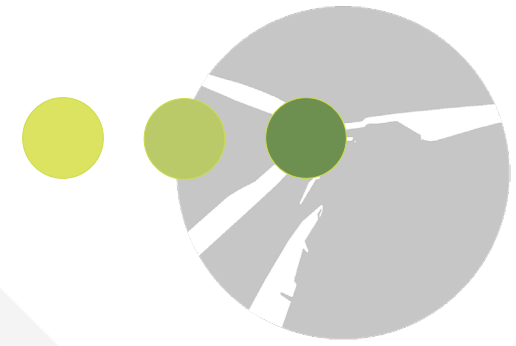
SATISFAISANT : 1 point

PLUS OU MOINS SATISFAISANT : 0.5 point

NON SATISFAISANT : 0 point

Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet

Après analyse des impacts du projet retenu à 7 éoliennes



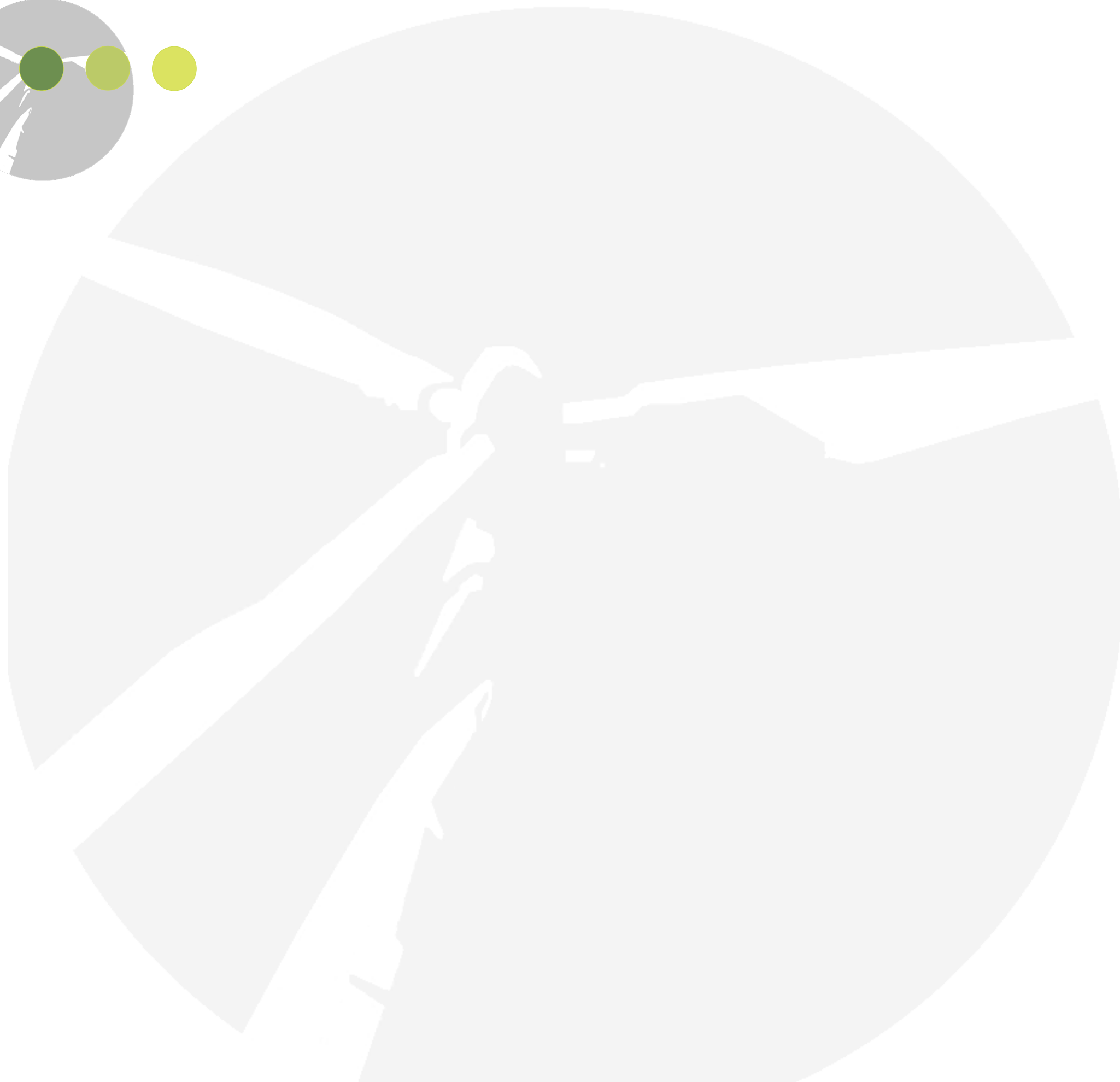
Les abréviations suivantes sont utilisées :

/ : aucune mesure envisagée E : mesure d'évitement R : mesure de réduction C : mesure de compensation A : mesure d'accompagnement

T : temporaire P : Permanent D : Direct I : Indirect

Thématiques considérées	Rappel des enjeux -Etat initial	Nature de l'impact potentiel du projet	Durée	DIRECT / INDIRECT	Impact brut avant-mesure	Séquençage ERC					Autres mesures	Impacts résiduels (E,R,C,A)
						Evitement	Impact résiduel (E)	Réduction	Impact résiduel (R)	Compensation	Impact résiduel (C)	
Sites protégés et paysages remarquables ou d'intérêt	- Sources et vallées amont de la Somme et de l'Escaut - Forêt d'Andigny - belvédères associés à St-Quentin, à Vaucelles et Esnes	Atteinte à la valeur universelle de ces biens	P/T	D/I	Faible à nul							Faible à nul
Axes	Infrastructures en prise visuelle directe avec le projet comme la D8 et la D932	Effet de barrière visuelle et de saturation au regard du contexte éolien pré-existant	P/T	D/I	Fort à modéré	E1 : Evitement des parties sud et nord-ouest de la ZIP pour limiter le phénomène de barreau éolien	Modéré					Modéré
Lieux de vie	Franges villageoises ouvertes sur la ZIP : Prézelles, Sequehart, Montbrehain, Levergies, Joncourt, Fontaine-Uterte et Méricourt	Effet de cumul éolien, phénomènes d'encercllement, effets de surplomb	P/T	D	Modéré	E1 : Evitement des parties sud et nord-ouest de la ZIP pour limiter le phénomène de barreau éolien	Faible à négligeable	La prise en compte des filtres visuels avec la réalisation de PM à 360° permet de limiter voire de lever la participation du projet à ces phénomènes	Faible à négligeable		- Mise en place d'un fond de plantation pour ces communes	Négligeable
Patrimoine protégé (MH)	Ancien moulin de Beaufeuve	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	P/T	D	Modéré	E1 : Evitement des parties sud et nord-ouest de la ZIP pour limiter le phénomène de barreau éolien	Modéré à Faible					Modéré à faible
Patrimoine non protégé	cimetière militaires de Montbrehain, Sequehart, Ramicourt et Joncourt	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	P	D	Fort à modéré	E1 : Evitement de la partie sud de la ZIP pour limiter les impacts supplémentaires du projet	Modéré				- Mise en place de plantation sur les abords du cimetière de Montbrehain	Modéré à faible
Tourisme	séquences en plateaux et hauts de versants du GR655-chemin de compostelle à l'est du périmètre rapproché	Effet de barrière ou cumul éolien	P/T	D	Faible							Faible

Intensité de l'impact : ■ Très fort ■ Fort ■ Modéré ■ Faible ■ Nul ou négligeable ■ Positif





I/ANNEXE



ZIV à angle vertical ayant servi à la détermination du périmètre rapproché

Le périmètre rapproché utilisé dans l'ensemble de l'étude est défini à partir d'une ZIV à angle vertical de visibilité.
Elle est calculée dès l'état initial donc avec la ZIP (zone d'implantation du projet) comme référence. Cette aire est maintenue tout au long des chapitres même si le projet définitif n'occupe au final qu'une partie de celle-ci. Ceci permet de garder un niveau d'analyse dans une vision maximisée.

